Commission européenne

EUMOFA

Observatoire Européen des Marchés des Produits de la Pêche et de l'Aquaculture

Nº 10/2017

FAITS SAILLANTS DU MOIS

TABLE DES MATIÈRE

Premières ventes en Europe
Zoom sur le chinchard (France, Portugal, Norvège) et la crevette *Crangon* spp. (Belgique, Danemark, France, Royaume-Uni)

Approvisionnement mondial

Étude de cas : Commerce de l'UE ; Pêche de l'UE destinée aux produits à usage non alimentaire

Consommation : L'encornet en Italie

Contexte macro-économique

Retrouvez toutes ces données, informations et bien plus sur le
www.eumofa.eu/fr

Suivez-nous sur Twitter :
@EU_MARE #EUMOFA

Dans ce numéro

Sur la période janvier-septembre 2017, la valeur des premières ventes a augmenté en Italie et en Lettonie, à l'instar de la même période en 2016. La tendance inverse a été affichée en Belgique, au Danemark, en Estonie, en Norvège, au Portugal, en Suède et au Royaume-Uni. La valeur des premières ventes de merlu a augmenté en Belgique, au Danemark et en Suède, tandis que la valeur des premières ventes de sole a diminué en Belgique, en France, en Italie, en Norvège, en Suède et au Royaume-Uni. Le volume des premières ventes a augmenté au Danemark, en Estonie, en Italie et en Norvège tandis qu'il a diminué dans le reste des pays consultés.

En janvier-septembre 2017, le prix unitaire moyen du chinchard a augmenté en France (+ 12 %), en Norvège (+ 8 %) et au Portugal (+ 4 %).

À l'exception de la France où le prix de la crevette *Crangon* spp. a affiché une tendance à la baisse, les prix en première vente ont enregistré une tendance à la hausse en Belgique, au Danemark et au Royaume-Uni.

La Commission européenne a lancé une nouvelle initiative en investissant 14,5 millions d'euros pour la promotion de la croissance bleue dans l'UE.

L'UE est le plus grand négociant de produits de la pêche et de l'aquaculture au monde. Au premier semestre 2017, les flux commerciaux ont atteint 27,3 milliards d'euros pour 6,9 millions de tonnes. Les importations en provenance de pays tiers ont atteint 12,3 milliards d'euros, soit une augmentation de 5 % par rapport au premier semestre de l'année précédente. Le commerce entre les États membres de l'UE joue un rôle majeur et a augmenté de 5 % par rapport au premier semestre 2016.

En 2016, les produits de la pêche de l'UE destinés à un usage non alimentaire ont représenté environ 20 % des captures en volume et 3 % en valeur. Le principal État membre concerné par cette pêche était le Danemark, représentant 78 % du total des débarquements à usage non-alimentaire de l'UE en volume. En 2017, le quota de lançon de l'UE a augmenté de 459 % par rapport à 2016, entraînant une baisse du prix en première vente des produits à usage non alimentaire au Danemark.

En Italie, sur la période janvier-août 2017, le prix de détail pour la consommation de l'encornet frais par les ménages avoisinait 10 EUR/kg et a progressé de 2 % par rapport à janvier-août 2016.

Affaires maritimes et pêche

1. Premières ventes en Europe

Sur la période **janvier-septembre 2017**, dix États membres de l'UE et la Norvège ont fourni les données des premières ventes pour 11 groupes de produits.[1] La valeur des premières ventes a augmenté en Italie et en Lettonie par rapport à la période janvier-septembre 2016. Une tendance inverse a été affichée en Belgique, au Danemark, en Estonie, en Norvège, au Portugal, en Suède et au Royaume-Uni. La valeur des premières ventes est restée stable en France.

En **Belgique**, en **janvier-septembre 2017**, les premières ventes ont diminué tant en valeur (– 3 %) qu'en volume (– 5 %) par rapport à janvier-septembre 2016. Cette baisse a surtout été le fait d'une chute de la valeur et du volume des premières ventes de cabillaud (– 19 % en valeur et – 18 % en volume), de rouget barbet (– 35 % tant en valeur qu'en volume) et de sole (– 14 % en valeur et – 11 % en volume). La baisse observée au cours des 8 premiers mois de l'année a terminé avec une forte augmentation en valeur (+ 33 %) et en volume (+ 22 %) enregistrée en **Septembre 2017** par rapport à septembre 2016. Parmi les espèces principales, les premières ventes ont surtout augmenté du fait de la sole (+ 40 % en valeur et + 43 % en volume) et de la plie (+ 32 % en valeur et + 17 % en volume). La plus forte augmentation du prix moyen a été observée pour le cabillaud et la barbue, les deux espèces augmentant de 14 %.

Au **Danemark**, en **janvier-septembre 2017**, la valeur de première vente a atteint 250 millions d'euros, soit une baisse de 5 % par rapport à janvier-septembre 2016, tandis que le volume a augmenté de 3 %, atteignant 184.000 tonnes. La valeur a diminué du fait de la baisse des prix du hareng (– 16 %), du cabillaud (– 3 %) et de la plie (– 9 %), tandis que des débarquements plus importants de hareng (+ 10 %, soit 95.780 tonnes) ont augmenté le volume global des premières ventes. En septembre 2017, la valeur des premières ventes a diminué (– 3 %) du fait du hareng, du cabillaud, de la langoustine et de la plie par rapport à septembre 2016. L'augmentation du volume des premières ventes de moules *Mytilus* spp. (+ 160 %), de lieu noir (+ 17 %) et de merlu (+ 14 %) a contribué l'augmentation globale en volume (+ 29 %). Le volume des moules a fortement augmenté du fait de l'ouverture et de la fermeture de zones de pêche au Danemark.

En **janvier-septembre 2017**, **l'Estonie** a observé une baisse des premières ventes tant en valeur (– 4 %) qu'en volume (– 2 %) par rapport à la même période l'année précédente. Ces baisses ont surtout été le fait du sprat (– 10 % en valeur et – 6 % en volume) et du sandre (– 54 % tant en valeur qu'en volume). En septembre 2017, la tendance s'est inversée : la valeur et le volume des premières ventes ont fortement augmenté (respectivement + 158 % et + 385 %) par rapport à septembre 2016. Ces augmentations ont été le fait d'une hausse importante des prix en première vente de même que des débarquements plus importants de hareng et de sprat. En outre, le volume a augmenté du fait de la perche européenne (+ 27 %). À l'exception de la perche européenne (+ 12 %), les prix moyens de hareng et de sprat ont affiché une tendance inverse, baissant de 19 % pour les deux espèces.

En **France**, en **janvier-septembre 2017**, les premières ventes sont restées stables en valeur et ont diminué de 1 % en volume par rapport à janvier-septembre 2016. En **septembre 2017**, du fait d'une légère augmentation du prix moyen (+ 2 %), les premières ventes ont augmenté en valeur (+ 2 %) tandis qu'elles sont restées stables en volume par rapport à septembre 2016. Les 4 espèces principales (l'anchois, le germon, la seiche et la lingue) ont enregistré une augmentation significative en valeur (respectivement + 109 %, + 43 %, + 63% et + 25 %). Parmi ces 4 espèces, seule la lingue a enregistré une augmentation du prix (+ 23 %), passant de 4,14 EUR/kg à 5,08 EUR/kg. Parmi les 10 espèces principales, la plus forte augmentation en volume a été enregistrée pour l'anchois (+ 212 %) du fait de la pêche saisonnière tandis que les plus fortes baisses ont été observées pour la sardine (– 24 %), le maquereau (– 11 %) et la baudroie (– 11 %).

En **Italie**, en **janvier-septembre 2017**, les premières ventes ont augmenté en valeur (+ 3 %) et en volume (+ 4 %) par rapport à la même période en 2016. L'anchois, la palourde, la crevette rose du large, le merlu, l'espadon, le poulpe et le rouget barbet ont représenté ensemble 49 % du total de la valeur et 57 % du total du volume des premières ventes. En **septembre 2017**, une tendance positive a pu être observée en valeur (+ 3 % par rapport à septembre 2016), tandis que le volume des premières ventes a diminué (– 17%). En septembre 2017, les trois espèces les plus importantes en valeur étaient la palourde, la sardine et la crevette rose du large, qui ont enregistré des augmentations en valeur (respectivement + 3 %, + 95 % et + 23 % par rapport à septembre 2016) malgré une forte baisse du prix (– 16 %) de la crevette rose du large, passant de 6,77 EUR/kg en septembre 2016 à 5,70 EUR/kg en septembre 2017.

En **janvier-septembre 2017**, la **Lettonie** a enregistré une augmentation tant en valeur (+ 8 %) qu'en volume (+ 15 %) par rapport à janvier-septembre 2016. Cette augmentation a été le fait des prix plus élevés en première vente de cabillaud (+ 44 %), de sprat (+ 14 %) et d'éperlan (+ 43 %), de même que de débarquements plus importantes de ces espèces. En septembre 2017, l'augmentation globale en volume (+ 16 % par rapport à septembre 2016) a été le fait du cabillaud (+ 25 %), du flet d'Europe (+ 24 %) et du sprat (+ 53 %). Une chute du prix en première vente de hareng (– 4 %) et de sprat (– 9 %) n'a pas affecté une augmentation globale de la valeur des premières ventes (+ 11 %) par rapport à septembre 2016. L'éperlan a observé la plus forte chute de prix (– 43 %), atteignant 0,12 EUR/kg en septembre 2017.

En **Norvège**, en **janvier-septembre 2017**, les premières ventes ont diminué en valeur (– 3 %), atteignant 1,6 milliard d'euros, tandis que le volume a affiché la tendance inverse (+ 6), terminant à 2 millions de tonnes par rapport à janvier-septembre 2016. Cette situation a surtout été le fait de la baisse du prix en première vente de maquereau, de hareng et de lieu noir mais également de captures plus importantes pour ces espèces. En septembre 2017, une tendance à la baisse a été observée, avec une diminution de la valeur (– 11%) et du volume des premières ventes (– 7 %).

Cette diminution a surtout été le fait d'une baisse du prix en première vente de hareng (1 EUR/kg, soit – 23 %) et du lieu noir (0,70 EUR/kg, soit – 13 %). La baisse en volume des premières ventes de cabillaud (– 16 %), de crabe (– 29 %) et de hareng (– 15 %) a contribué à la baisse globale en volume par rapport à septembre 2016.

Au **Portugal,** en **janvier–septembre 2017**, les premières ventes ont diminué en valeur (− 2 %) et en volume (− 6 %), par rapport à la même période en 2016. La baisse des prix en première vente (– 10 %) de l'ensemble des espèces débarquées a contribué à la chute globale en valeur, surtout du fait du poulpe (– 5 %), de la sardine (– 13 %) et du chinchard (– 7 %). En septembre 2017, les premières ventes ont diminué en valeur (– 28 %) et en volume (– 20 %) par rapport à septembre 2016, principalement du fait d'une baisse des prix et des captures moindres d'anchois (espèce affichant une baisse nette de 4,6 millions d'euros), de poulpe, de maquereau, de sabre et de sole. Parmi les espèces principales, le prix moyen a diminué pour la palourde, atteignant 1,28 EUR/kg (soit – 44 %) tandis qu'il a augmenté pour le poulpe, atteignant 7,50 EUR/kg (soit + 70 %) par rapport à septembre 2016.

En **Espagne**, sur la période **janvier-septembre 2017**, les premières ventes ont diminué de 7 %, tant en valeur qu'en volume par rapport à la même période en 2016. La tendance était négative surtout du fait de la baisse des prix en première vente et d'un volume moindre pour le merlu (respectivement − 2 % et – 7 %), le germon (respectivement − 14 % et − 24 %) et la baudroie (− 11 % pour les deux). En **septembre 2017**, la valeur des premières ventes (soit 91 millions d'euros) a diminué de 8 % et le volume a terminé à 37.189 tonnes, soit une baisse de 6 % par rapport à septembre 2016. Les prix en hausse de la palourde (+ 43 %) et du maquereau (+27%), entre autres, n'ont pas compensé la baisse globale en valeur qui a surtout été le fait du germon (− 12 %), de la sardine (− 44 %) et de l'anchois (− 50 %). Une augmentation en volume du maquereau (+ 96 %) n'a pas inversé la tendance négative globale en volume du fait du chinchard (– 7 %), du merlu (– 17 %) et de la sardine (– 56 %). Les prix moyens ont surtout diminué pour le maquereau (– 35 %), terminant à 0,36 EUR/kg en septembre 2017.

En **Suède**, en **janvier-septembre 2017**, les baisses en valeur (– 23%) et en volume (– 25 %) par rapport à la même période en 2015 ont été le fait du cabillaud, du hareng, du sprat et de la langoustine. En **septembre 2017**, la baisse en valeur des premières ventes de cabillaud (– 24 %), de langoustine (– 57 %) et de lieu noir (– 34 %) a contribué à la baisse globale en valeur, tandis que l'augmentation en volume du hareng (+ 103 %, soit 11.537 tonnes) a été le principal contributeur à l'augmentation globale en volume en septembre 2017 par rapport au même mois en 2016. Le prix moyen du hareng a diminué de 17 % et le prix moyen du lieu noir a enregistré l'une des plus fortes baisses parmi les espèces principales, chutant de 21 %, à 1,43 EUR/kg en septembre 2017, par rapport à 1,82 EUR/kg en septembre 2016.

Au **Royaume-Uni**, en **janvier-septembre 2017**, tant la valeur que le volume des premières ventes ont diminué de 28 % par rapport à la même période en 2016, atteignant 415 millions d'euros pour 228.030 tonnes. La diminution a surtout été le fait de la baisse du prix en première vente et d'un volume moindre enregistré pour l'églefin, la langoustine, le maquereau et la coquille Saint-Jacques. En **septembre 2017**, la baisse des premières ventes en valeur (− 14 %) et en volume (− 3 %) a surtout été le fait du hareng, affichant une baisse en valeur (− 57 %) et en volume (− 27 %). De même, les prix moyens globaux ont diminué pour l'ensemble des espèces débarquées (– 5 %) ; le hareng a enregistré la baisse la plus forte (– 40 %), passant de 0,41 EUR/kg en septembre 2017 à 0,69 EUR/kg en septembre 2016.

Les données les plus récentes relatives aux premières ventes pour le mois d'**octobre 2017** sont disponibles sur le site EUMOFA. Il est possible de les consulter ici.

Table 1. **JANVIER-SEPTEMBRE : BILAN DES PREMIÈRES VENTES DES PAYS DÉCLARANTS** (volume en tonnes et valeur en millions d'euros)

Pays	Janvier-septembre 2015		Janvier-septembre 2016		Janvier-septembre 2017		Évolution depuis janvier-septembre 2016	
	Volume	Valeur	Volume	Valeur	Volume	Valeur	Volume	Valeur
Belgique	12.671	48,50	12.192	47,55	11.576	46,33	− 5 %	− 3 %
Danemark	193.409	229,64	179.170	263,64	183.943	249,60	3 %	− 5 %
Estonie	38.042	8,61	33.958	8,12	33.292	7,84	− 2 %	− 4 %
France	147.072	486,12	144.096	482,57	142.767	484,32	– 1 %	0 %
Italie*	65.620	240,70	63.480	238,87	66.113	246,94	4 %	3 %
Lettonie	37.024	9,17	36.280	7,83	41.705	8,47	15 %	8%
Norvège	2.127.510	1.560,64	1.935.845	1.622,97	2.047.402	1.567,18	6 %	– 3 %

Portugal	86.591	145,40	78.590	151,08	74.034	148,63	– 6 %	– 2 %
Espagne	340.296	832,43	384.751	965,01	356.177	900,21	**– 7 %**	**– 7 %**
Suède	131.366	74,61	84.692	65,86	63.251	50,44	– 25 %	– 23 %
Royaume-Uni	291.407	523,88	318.109	579,67	228.030	415,23	– 28 %	– 28 %

Source : EUMOFA (mis à jour le 17/11/2017). Les données relatives au volume sont indiquées en poids net.
**Données partielles. Les données des premières ventes pour l'Italie couvrent 229 ports de pêche (environ 50 % du total des débarquements).*

Table 2. **SEPTEMBRE : BILAN DES PREMIERES VENTES DES PAYS DECLARANTS** (volume en tonnes et valeur en millions d'euros)

Pays	Septembre 2015		Septembre 2016		Septembre 2017		Évolution depuis septembre 2016	
	Volume	Valeur	Volume	Valeur	Volume	Valeur	Volume	Valeur
Belgique	1.512	5,51	1.073	4,18	1.309	5,57	**22 %**	**33 %**
Danemark	31.820	35,30	27.493	38,48	35.499	37,23	**29 %**	**– 3 %**
Estonie	1.618	0,50	771	0,35	3.742	0,91	**385 %**	**158%**
France	17.737	54,83	15.072	50,77	15.061	51,81	**0 %**	**2 %**
Italie*	6.336	20,28	7.433	21,78	6.183	22,51	**– 17 %**	**3 %**
Lettonie	4.525	1,17	4.705	1,01	5.476	1,11	**16 %**	**11 %**
Norvège	220.783	195,59	208.601	212,09	193.970	187,84	**– 7 %**	**– 11 %**
Portugal	14.515	15,72	13.855	23,65	11.055	17,00	**– 20 %**	**– 28%**
Espagne	37.580	99,83	39.520	99,13	37.189	91,07	**– 6 %**	**– 8 %**
Suède	9.369	8,63	7.763	9,00	12.826	8,28	**65 %**	**– 8 %**
Royaume-Uni	32.853	56,06	36.830	66,04	18.234	31,09	**50 %**	**– 53 %**

Source : EUMOFA (mis à jour le 17/11/2017). Les données relatives au volume sont indiquées en poids net.
**Données partielles. Les données des premières ventes pour l'Italie couvrent 229 ports de pêche (environ 50 % du total des débarquements).*

1.1. ZOOM SUR LE CHINCHARD ET LA CREVETTE GRISE *(CRANGON* SPP.) DANS LES PAYS SÉLECTIONNÉS

1.1.1. CHINCHARD

Le chinchard *(Trachurus trachurus)* est une espèce méridionale ; son aire de répartition se limite à la mer du Nord. À l'automne, le chinchard quitte la mer du Nord pour y revenir au printemps. Le chinchard est abondant dans l'Atlantique Est tempéré et tropical et en mer Méditerranée, de la Norvège à l'Afrique du Sud.

Le chinchard vit en banc dans les eaux de fond et les eaux au large pendant le jour. La nuit, les individus se dispersent et forment une couche juste au-dessus du fond marin. L'espèce vit généralement au-dessus de fonds marins de 200 m de profondeur, mais des individus ont également été enregistrés jusqu'à 500 m de profondeur. Le chinchard atteint sa maturité entre 16 et 25 cm de longueur (soit entre 2 et 4 ans) bien que ces données varient selon les régions, et peut atteindre sa première maturité après un an.

Les chinchards juvéniles sont pélagiques, et se nourrissent d'organismes planctoniques, notamment de copépodes. Les plus grands individus se nourrissent davantage d'espèces démersales et les petits poissons deviennent plus importants dans leur alimentation, comme le hareng, le cabillaud et le merlan (de 5 à 7 cm), représentant les proies principales.[2]

Le chinchard est une espèce très importante au niveau commercial. Il est généralement commercialisé frais, congelé, séché, salé, fumé et en conserve. Il est également frit, grillé et cuit au four.[3]

Il est principalement pêché et débarqué pour la consommation humaine, mais le marché d'Europe du Nord étant restreint, la majeure partie est exportée.

En mer Méditerranée, il est surtout capturé à la senne tournante et au chalut de fond, mais également à la ligne à main. Cette espèce est également ciblée par la pêche de loisir.

En mer du Nord et de Norvège (division CIEM IIa, division IIIa et sous-zone IV), les stocks de chinchard sont soumis à des TAC, tandis que l'espèce n'est pas soumise à des limitations de capture en mer Méditerranée.[4]

Il a été suggéré que la gestion de cette espèce par la seule maîtrise de l'effort de pêche ne serait pas efficace en Méditerranée et que les limites de capture seraient un moyen plus efficace de gérer l'espèce. La taille minimale de débarquement dans l'UE est de 15 cm[5].

En **France**, en **janvier–septembre 2017**, les premières ventes cumulées de chinchard (1,53 million d'euros) ont augmenté en valeur (+ 20 %), correspondant à 1.355 tonnes (+ 7 %), par rapport à janvier-septembre 2016. Les premières ventes sont substantiellement plus élevées tant en valeur (+ 45 %) qu'en volume (+ 24 %) par rapport à janvier-septembre 2015. En septembre 2017, les premières ventes ont diminué en valeur (– 21 %) et en volume (– 20 %) par rapport à septembre 2016.

Le chinchard est surtout débarqué dans les ports de Méditerranée et de Mer du Nord, 5 ports couvrant 60 % de la valeur des premières ventes en 2017 (Saint-Gilles-Croix-de-Vie, St Jean-de-Luz, La Turballe, Boulogne-sur-Mer et Sète).

Figure 1. **CHINCHARD : PREMIÈRES VENTES EN FRANCE**

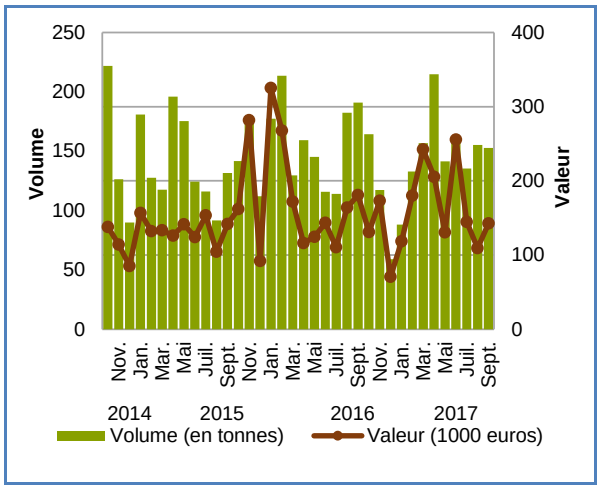

Source : EUMOFA (mis à jour le 17/11/2017).

En **Norvège,** en **janvier–septembre 2017**, les premières ventes de chinchard ont atteint 4,22 millions d'euros pour 10.144 tonnes. Elles ont augmenté tant en valeur (+ 33 %) qu'en volume (+ 23 %), par rapport à janvier-septembre 2016. Elles ont diminué en valeur (– 12 %) et fortement augmenté en volume (+ 25 %) par rapport à la même période en 2015. En **septembre 2017**, les premières ventes ont augmenté de 14 % en valeur et de 8 % en volume par rapport à septembre 2016.

Figure 2. **CHINCHARD : PREMIÈRES VENTES EN NORVEGE**

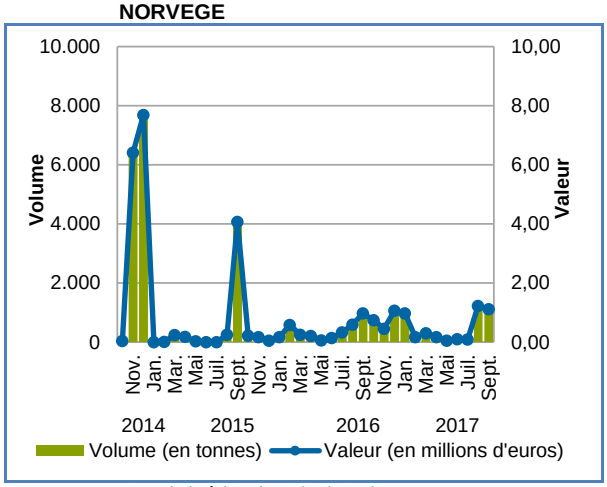

Source : EUMOFA (mis à jour le 17/11/2017).

Au **Portugal**, en **janvier-septembre 2017**, les premières ventes de chinchard ont atteint 14,49 millions d'euros pour 18.204 tonnes. Elles ont augmenté en valeur (+ 3 %) et diminué en volume (– 1 %), par rapport à janvier-septembre 2016. La tendance est inverse par rapport à 2015 ; les premières ventes ont diminué de 11 % en valeur et ont augmenté de 5 % en volume. En septembre 2017, la valeur et le volume ont fortement augmenté (respectivement + 13 % et + 5 %) par rapport à septembre 2016.

L'ensemble des premières ventes de chinchard ont été enregistrées dans les ports du Golfe de Gascogne et de la côte ibérique. Peniche est le premier port de débarquement avec 3.332 tonnes enregistrées en janvier-septembre 2017. D'autres ports importants en valeur et en volume sont Figueira da Foz, Nazaré, Aveiro et Sesimbra.

Figure 3. **CHINCHARD : PREMIÈRES VENTES AU PORTUGAL**

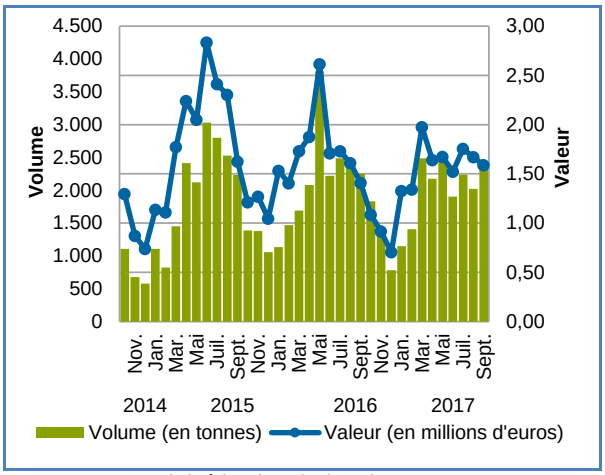

Source : EUMOFA (mis à jour le 17/11/2017).

Au cours des trois dernières années, la moyenne annuelle du prix en première vente de chinchard était de 1,08 EUR/kg en France, de 0,53 EUR/kg en Norvège et de 0,91 EUR/kg au Portugal. Globalement, en septembre 2017, les prix ont augmenté par rapport à septembre 2016 dans l'ensemble des pays consultés.

En France, en janvier-septembre 2017, le prix unitaire moyen de chinchard était de 1,14 EUR/kg, affichant une augmentation par rapport à janvier-septembre 2016 (+ 12 %) et à janvier-septembre 2015 (+ 17 %). Au cours des deux dernières années, les prix ont augmenté en janvier et en novembre, atteignant un pic en janvier 2016 à 1,83 EUR/kg, correspondant à 177 tonnes débarquées. En France, le prix le plus bas a été observé en octobre 2014, lorsque le prix pour 222 tonnes de chinchard a atteint 0,62 EUR/kg. Cette situation est le résultat d'un volume élevé de captures au cours des trois dernières années, de 2014 à 2017.

En Norvège, en janvier-septembre 2017, les prix moyens sont les plus faibles parmi les pays consultés. Au cours des trois dernières années, le prix le plus élevé (1,07 EUR/kg) a été enregistré en novembre 2014, lorsque 6.413 tonnes ont été débarquées. Il est possible d'observer que les prix étaient plus élevés en hiver (janvier-février) et plus bas en été (juin-août). Le prix le plus bas a été enregistré en juin 2017, à 0,20 EUR/kg.

En janvier–septembre 2017, le prix moyen était de 0,42 EUR/kg, soit 8 % de plus qu'à la même période en 2016 et 30 % de moins qu'en 2015 lorsqu'il s'est élevé à 0,60 EUR/kg.

Au cours des trois dernières années, les prix portugais ont atteint un pic en hiver. Les prix ont atteint le niveau le plus élevé en février 2015 et janvier 2016, terminant à 1,35 EUR/kg pour respectivement 824 et 1.137 tonnes débarquées. Les prix en première vente les plus faibles ont été enregistrés en octobre 2016 avec 0,59 EUR/kg pour 1.832 tonnes. En janvier–septembre 2017, le prix unitaire moyen était de 0,80 EUR/kg, en légère hausse par rapport à janvier-septembre 2016 (+ 4 %) et en baisse par rapport à janvier-septembre 2015 (− 15 %).

Figure 4. **CHINCHARD : PRIX EN PREMIÈRE VENTE DANS LES PAYS SÉLECTIONNÉS**

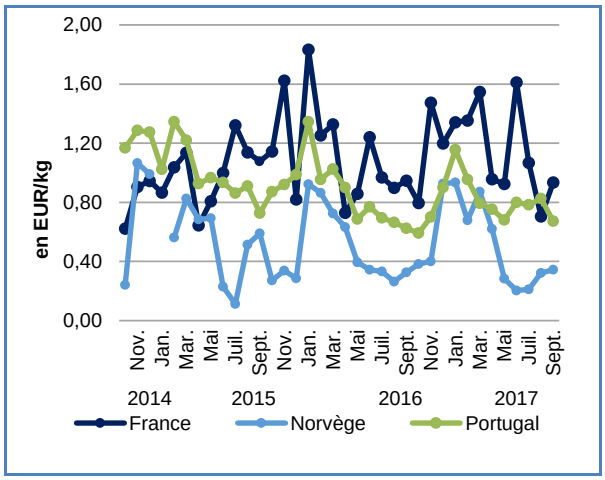

Source : EUMOFA (mis à jour le 17/11/2017).

Nous avons parlé du **chinchard** dans les numéros précédents des *Faits saillants du mois* :

Premières ventes : Portugal (8/2016, 6/2015, 9/2015, mai 2013).

1.1.2. CREVETTE GRISE (*CRANGON* SPP.)

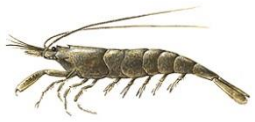

La crevette grise ou crevette commune (*Crangon crangon*) vit communément dans la mer du Nord. Elle est plutôt petite (5–7 cm) et elle peut vivre jusqu'à trois ans. On trouve la crevette grise sur les fonds sablonneux et vaseux des eaux côtières peu profondes. En été, elle reste à proximité de la côte, là où l'eau est plus chaude. En hiver, elle vit plus loin au large, dans des zones qui ne sont pas encore refroidies. Pendant la journée, elle vit enfouie dans le sable ou la vase et, la nuit, elle migre avec la marée à la recherche de nourriture. La crevette est omnivore. Sa couleur va du gris pâle et laiteux au gris du galet, selon le fond marin. Sa peau contient des cellules à pigment spécial qui lui permettent de se camoufler.[6]

Elle est répartie de l'Atlantique Nord (en Norvège et en Islande) à l'Afrique du Nord et en mer Méditerranée. Toutefois, seules les eaux côtières peu profondes, comme la mer du Nord méridionale, fournissent des quantités abondantes pouvant supporter la pêche intensive. Les Pays-Bas, l'Allemagne et le Danemark représentent 95 % du total de la production de l'UE.

Le marché de la crevette *Crangon* est principalement composé de produit frais. Dans l'Union européenne, la Belgique est le premier marché de consommation (plus de la moitié du marché européen), suivie par les Pays-Bas et l'Allemagne. Sur le marché, 90 % de la crevette grise est disponible décortiquée.

Au Danemark, il n'existe pas de marché national de la crevette *Crangon* spp. Seules de petites quantités sont vendues aux restaurants locaux tandis que la majeure partie des captures est exportée vers les Pays-Bas ou ailleurs. Une partie de la transformation est toutefois réalisée au Danemark.

La crevette *Crangon* de mer du Nord n'est pas soumise à un total admissible de captures.[7] Un système de licence de pêche à la crevette *Crangon* est en place aux Pays-Bas, en Allemagne, au Danemark, en Belgique et au Royaume-Uni. L'unique législation européenne sur la pêche de la crevette grise tient compte des mesures techniques (l'utilisation de filet tamiseur et de taille minimale des mailles).[8] D'autres initiatives de gestion existent à l'échele locale et incluent les licences précitées et la fermeture de zones. Aux Pays-Bas, les pêcheurs n'ont pas le droit de pêcher le week-end.[9]

En **Belgique**, en **janvier-septembre 2017,** la valeur des premières ventes de crevette *Crangon* était de 1,6 million d'euros, correspondant à 193 tonnes, soit une augmentation de 7 % en valeur et une baisse de 20 % en volume par rapport à janvier-septembre 2016. Par rapport à janvier-septembre 2015, la valeur et le volume des premières ventes ont augmenté de respectivement 86 % et 9 %. En **septembre 2017**, la valeur et le volume des premières ventes ont diminué (respectivement − 34 % et − 39 %) par rapport à septembre 2016.

Ostende (1,11 million d'euros pour 138.207 tonnes), Nieuport (0,45 million d'euros pour 50.910 tonnes) et Zeebruges (0,04 million d'euros pour 3.944 tonnes) sont les principaux ports belges de mer du Nord où la crevette *Crangon* a été enregistrée en premières ventes sur la période janvier-septembre 2017.

Figure 5. **CREVETTE *CRANGON* : PREMIÈRES VENTES EN BELGIQUE**

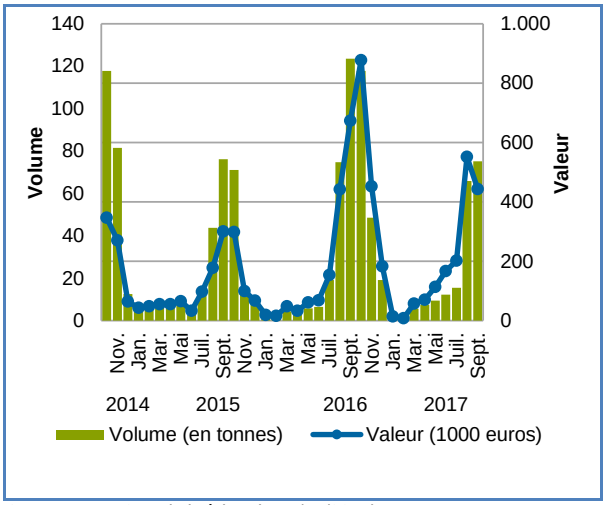

Source : EUMOFA (mis à jour le 17/11/2017).

Au **Danemark**, en **janvier-septembre 2017**, les premières ventes de crevette *Crangon* ont atteint 11,1 millions d'euros pour 1.061 tonnes. Elles ont diminué de 12 % en valeur et de 30 % en volume par rapport à janvier-septembre 2016. Par rapport à la même période en 2015, la valeur a augmenté (+ 90 %) mais le volume a diminué (– 42%). Par rapport à septembre 2016, les premières ventes de crevette *Crangon* en septembre 2017 ont triplé en valeur du fait de l'augmentation en volume en 2017.

Les trois principaux ports danois pour le débarquement de la crevette *Crangon* (en valeur et en volume) sont Esbjerg, Havneby et Hvide Sande, tous situés sur la côte de la mer du Nord.

Figure 6. **CREVETTE *CRANGON* : PREMIÈRES VENTES AU DANEMARK**

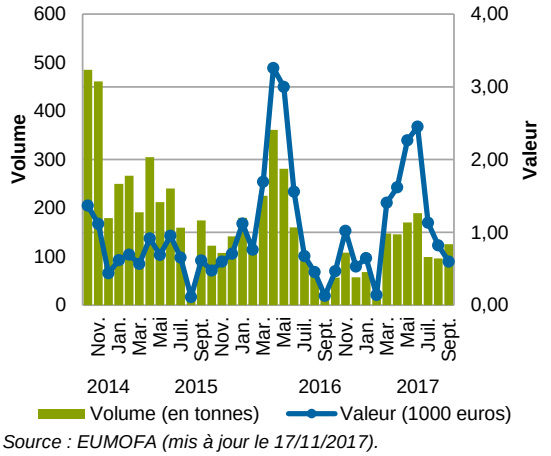

Source : EUMOFA (mis à jour le 17/11/2017).

En **France**, en **janvier-septembre 2017**, les premières ventes de crevette *Crangon* ont légèrement baissé en valeur (– 2 %) et ont augmenté en volume (+ 7 %) par rapport à la même période en 2016, atteignant à 0,75 million d'euros pour 58 tonnes. La valeur et le

volume des premières ventes ont augmenté de respectivement 23% et 13%, par rapport à janvier-septembre 2015. En septembre 2017, la valeur et le volume ont diminué de 44 % par rapport à septembre 2016.

Les ports français sont situés dans le Golfe de Gascogne et sur la côte ibérique, en mer Méditerranée et en mer du Nord. Parmi ces ports, les côtes gasconne et ibérique concentrent 97 % des débarquements de crevette *Crangon* (en valeur et en volume). Les principaux ports sont La Cotinière, Saint-Pierre d'Oléron et Le Croisic.

Figure 7. **CREVETTE *CRANGON* : PREMIÈRES VENTES EN FRANCE**

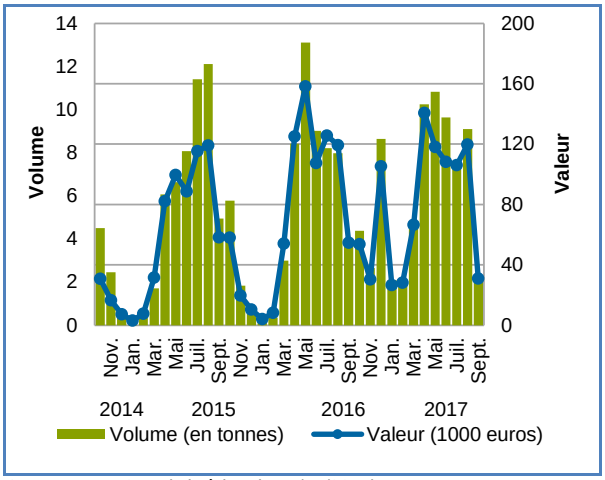

Source : EUMOFA (mis à jour le 17/11/2017).

Au **Royaume-Uni**, en **janvier-septembre 2017,** la valeur des premières ventes de crevette *Crangon* était de 1,4 million d'euros, correspondant à 244 tonnes, soit une augmentation de 55 % en valeur et de 1 % en volume par rapport à la même période en 2016. Par rapport à janvier-septembre 2015, les premières ventes ont plus que triplé en valeur et doublé en volume. Tant la valeur que le volume ont diminué (respectivement − 96 % et − 97 %) en **septembre 2017** par rapport à septembre 2016.

En 2017, les principaux ports britanniques (en valeur et en volume) pour le débarquement de la crevette *Crangon* sont Kings's Lynn (1,06 million d'euros pour 199 tonnes) et Boston (0,11 million d'euros pour 18 tonnes) sur la côté de la mer du Nord et Maryport (0,06 million d'euros pour 6 tonnes) et Silloth (0,09 million d'euros pour 11 tonnes) sur la côte de la mer Celtique.

Figure 8. **CREVETTE *CRANGON* : PREMIÈRES VENTES AU ROYAUME-UNI**

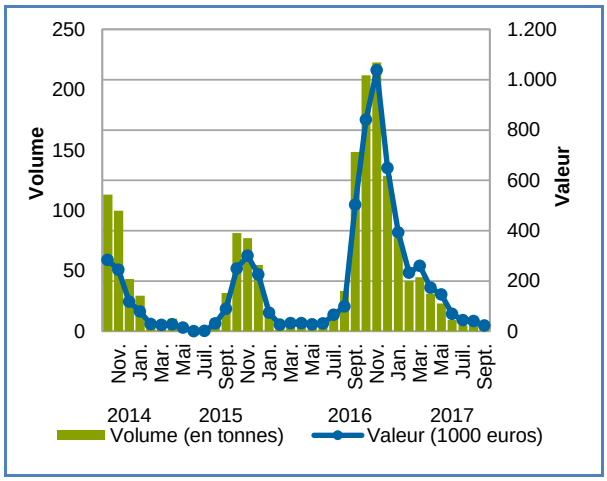

Source : EUMOFA (mis à jour le 17/11/2017).

Au cours des trois dernières années, les prix en première vente de crevette *Crangon* ont varié d'environ 2,42 EUR/kg au Danemark à 23,19 EUR/kg en France. En moyenne, les prix les plus élevés ont été enregistrés en France (soit 208 % plus élevés qu'au Royaume-Uni, 103 % de plus qu'au Danemark et 67 % de plus qu'en Belgique). En France, un prix relativement élevé de la *Crangon* peut s'expliquer par un volume moindre du volume des premières ventes au cours des trois dernières années (fluctuant de 1 à 13 tonnes), par rapport aux autres par pays consultés (la Belgique 1-118 tonnes, le Danemark 18- 470 tonnes et le Royaume-Uni 5- 228 tonnes). En septembre 2017, à l'exception de la France, où les prix ont affiché une tendance à la baisse, les prix ont observé une tendance à la hausse dans le reste des pays par rapport à septembre 2016.

En Belgique, sur la période janvier-septembre 2017, le prix unitaire moyen était de 8,42 EUR/kg, affichant une hausse (+ 34 %) par rapport à janvier-septembre 2016. Par rapport à janvier-septembre 2015, le prix 2017 affiche une augmentation encore plus grande (+ 70 %). En Belgique, au cours des trois dernières années, les prix étaient les plus élevés sur la période de mars à juin. En général, les captures sont inférieures pendant cette période, contribuant à l'augmentation des prix en première vente. Le prix le plus élevé a été enregistré en juin 2017 à 13,66 EUR/kg, correspondant à 12 tonnes vendues, tandis que le prix le plus bas a été enregistré en octobre 2014 à 2,94 EUR/kg pour 118 tonnes enregistrées.

À l'instar de la Belgique, les prix au Danemark varient du fait de la saisonnalité de la pêche. Ils étaient plus élevés de février à août. Sur la période de trois ans observée, les prix ont atteint leur niveau le plus élevé, dépassant 13 EUR/kg en mai 2017. En janvier–septembre 2017, le prix unitaire moyen était de 10,45 EUR/kg, augmentant par rapport à janvier-septembre 2016 (+ 25 %) et janvier-septembre 2015 (+ 228 %). Le prix le plus bas a été atteint en novembre 2014 (soit 2,42 EUR/kg), correspondant à 461 tonnes vendues.

Figure 9. **CREVETTE *CRANGON* : PRIX EN PREMIÈRE VENTE DANS LES PAYS SÉLECTIONNÉS**

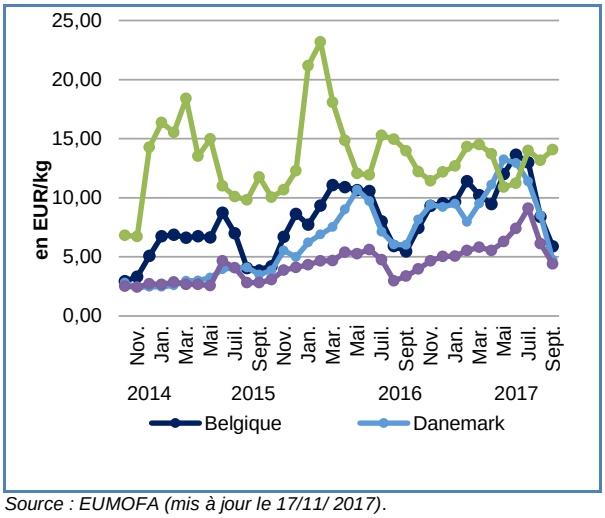

Source : EUMOFA (mis à jour le 17/11/ 2017).

En France, en janvier-septembre 2017, le prix unitaire moyen de la crevette *Crangon* était de 12,80 EUR/kg, soit une baisse (– 8 %) par rapport à janvier-septembre 2016 et une augmentation (+ 9 %) par rapport à janvier-septembre 2015. La France a affiché les prix de crevette *Crangon* les plus élevés sur la période janvier-avril 2016, lorsque l'approvisionnement en crevette *Crangon* a diminué à son niveau le plus bas sur la période observée. Le prix le plus élevé a été atteint en février 2016 (soit 23,19 EUR/kg), correspondant à moins d'une tonne vendue.

Un prix inférieur à 6,72 EUR/kg a été enregistré en novembre 2014. Au Royaume-Uni, en janvier-septembre 2017, le prix unitaire moyen était de 5,65 EUR/kg, affichant une hausse (+ 54 %) par rapport à janvier-septembre 2016. Le prix était beaucoup plus élevé par rapport à la même période en 2015. Les prix étaient plus élevés en juin-juillet 2017, lorsque les captures ont été les plus basses par rapport à mai 2016. Le prix le plus élevé était de 9,13 EUR/kg (juillet 2017), correspondant à 5 tonnes.

Nous avons parlé de la **crevette Crangon spp.** dans des numéros précédents des *Faits saillants du mois* :

Premières ventes : Danemark (7/2016).

2. Approvisionnement mondial

Croissance bleue / UE : La Commission européenne a lancé une nouvelle initiative en investissant 14,5 millions d'euros pour la promotion de la croissance bleue dans l'UE. Programmés dans le cadre du FEAMP, les 8 millions d'euros de cette initiative sont destinés à aider les PME, y compris les start-ups, à tester de nouveaux produits et services dans les secteurs émergents de la croissance bleue recélant un fort potentiel. Parmi les différents projets, les fonds seront utilisés pour soutenir les projets de jumelage en mer Méditerranée, notamment entre les institutions d'enseignement et de formation dans le domaine maritime, les activités de croissance bleue et les communautés de pêches locales.[10]

Possibilités de pêche / CICTA / Méditerranée : La réunion annuelle de la Commission Internationale pour la Conservation des Thonidés de l'Atlantique (CICTA), responsable de la conservation des thons et des thonidés dans l'océan Atlantique et les mers adjacentes s'est tenue à Marrakech du 14 au 21 novembre. S'appuyant sur l'avis scientifique, la CICTA a accepté d'augmenter progressivement le total admissible des captures (TAC), pour atteindre un maximum de 36.000 tonnes en 2020 (28.200 tonnes en 2018 et 32.240 tonnes en 2019). Cette augmentation est le fruit d'une amélioration largement reconnue de la situation globale des stocks de thon en Atlantique, par rapport à la situation il y a 10 ans.[11]

Possibilités de pêche / Méditerranée / CGPM : La 41ème session de la CGPM s'est tenue à Budva, au Monténégro, le 20 octobre 2017. Les décisions adoptées sont les premiers résultats concrets de la Déclaration de Malte dite MedFish4ever visant à améliorer l'état des stocks halieutiques et les perspectives économiques en mer Méditerranée. Grâce aux efforts conjoints de la Commission européenne, des États membres et des autres pays riverains, la CGPM a adopté une série de mesures ambitieuses. Malgré des défis complexes auquel la région doit faire face, cette réunion annuelle de la CGPM a été marquée par la coopération renforcée entre les parties (l'Union européenne, ses États membres et les pays tiers) en vue d'encourager une pêche et une aquaculture saines tout en protégeant le milieu marin.[12]

INN / UE / Viêt Nam : La Commission européenne poursuit sa lutte contre la pêche illicite, non déclarée et non réglementée (INN) au niveau mondial en avertissant le Viêt Nam, par un « carton jaune », du risque qu'il court d'être recensé en tant que pays non coopérant. La décision pointe l'insuffisance des efforts consentis par le Viêt Nam pour combattre la pêche illicite. Elle fait état des lacunes constatées, telles que l'absence d'un système de sanctions efficace permettant de décourager les activités de pêche INN et le manque de mesures visant à mettre un terme aux activités de pêche illicites menées par des navires vietnamiens dans les eaux des pays voisins, y compris les petits États insulaires en développement du Pacifique. La décision de la Commission est le fruit d'une analyse approfondie et tient compte du niveau de développement du pays.[13]

Pêches / Islande : En octobre 2017, le total des captures par les navires islandais s'est élevé à 114.258 tonnes, soit une augmentation de 40 % par rapport à octobre 2016. La hausse a surtout été le fait de l'augmentation des captures de hareng, atteignant environ 59.000 tonnes par rapport aux 32.000 tonnes du mois d'octobre 2016. Le total des captures sur la période de 12 mois de novembre 2016 à octobre 2017 était de 1.166.000 tonnes, soit une augmentation de 8 % par rapport à la même période l'année précédente.[14]

Alaska / Pêche / Saumon : Les captures 2017 de saumon de l'Alaska indiquent une nouvelle année extrêmement favorable à la pêche. Environ 224,6 millions de saumon sauvage ont été pêchés, estimés représenter une valeur de 582 millions d'euros - soit une augmentation en valeur de 67 % ou de 349 millions d'euros par rapport à 2016. Le saumon rouge a représenté la moitié de la valeur en 2017 et près d'un quart des captures. Le saumon rose a représenté 25 % (145 millions d'euros) de la valeur totale et la majeure partie des captures. Le saumon kéta a représenté 19 % de la valeur, soit 110,1 millions d'euros.[15]

Commerce / Thon / UE / Viêt Nam : En juillet, les exportations vietnamiennes de thon vers l'UE ont atteint 9 millions d'euros, représentant une valeur totale des exportations au cours des 7 premiers mois de l'année de 58,5 millions d'euros, soit une augmentation de 23 % par rapport à la même période en 2016. Du reste, en juillet, les exportations vers l'Italie ont fortement augmenté après une période de déclin continu ayant commencé au début de l'année. Le total des exportations de thon vers ce marché a atteint 1 million d'euros, soit une augmentation de 166 % par rapport au mois de juillet de l'année précédente. Par ailleurs, cette augmentation n'a pas suffi à compenser la baisse pendant le premier semestre 2017. Dans le même temps, la hausse des exportations vers l'Allemagne et les Pays-Bas s'est poursuivie (respectivement + 95 % et + 68 %), d'une année sur l'autre.[16]

Commerce / Inde : Au premier trimestre, les exportations indiennes ont augmenté de 21 % du fait de l'augmentation de la demande de crevette congelée sur le marché international. Sur la période avril-juin 2017, les exportations indiennes de produits de la mer ont atteint 2,51 millions de tonnes en volume pour 1,18 milliard d'euros en valeur. Au cours de ce trimestre, les exportations vers l'Union européenne ont totalisé 15.000 tonnes.[17]

Approvisionnement / Norvège : Au mois d'octobre, la Norvège a exporté 275.000 tonnes de produits de la mer pour 1 milliard d'euros. Les volumes ont diminué de 5 % et le total de la valeur des exportations a diminué de 3 %, soit 29 millions d'euros par rapport au mois d'octobre 2016. D'une année sur l'autre, la Norvège a exporté 2,1 millions de tonnes de produits de la mer pour une valeur de 8 milliards d'euros. En octobre, la France était le plus gros marché pour le saumon. La Biélorussie et la Chine ont acheté la majeure partie de la truite de

Norvège. La Pologne et la Lituanie étaient les principaux marchés pour le hareng ; la Suède et le Danemark étaient les plus gros marchés pour le cabillaud frais et la crevette.[18]

Pêche durable / UE : Eurostat a publié un bilan des données statistiques relatives à l'objectif de développement durable (ODD) 14 « Vie aquatique » des Nations Unies. L'ODD 14 vise à conserver les océans en assurant leur exploitation de manière plus durable. L'ODD 14 surveille les progrès réalisés sur dans la conservation des ressources marines, le développement de la pêche durable et la santé des océans. Les données statistiques incluent des sous-indicateurs comme le nombre des sites marins désignés dans le cadre de la directive « Habitats » de l'UE, les captures dans les principales zones de pêche, la proportion de stocks halieutiques surexploités en Atlantique Nord-Est, les sites de baignade avec une excellente qualité de l'eau, et une légère acidité de l'océan.[19]

3. Études de cas

3.1. ÉCHANGES DE L'UE AU PREMIER SEMESTRE 2017

Au premier semestre 2017 (S1-2017), les échanges commerciaux a atteint 27,3 milliards d'euros (soit + 6 % par rapport à S1-2016) pour 6,9 millions de tonnes (inchangé par rapport à S1-2016).

Au premier semestre 2017, les importations en provenance de pays tiers ont atteint 12,3 milliards d'euros, soit une augmentation de 5 % par rapport au premier semestre de l'année précédente (S1-2016). Cette augmentation est le résultat d'une hausse du prix moyen à l'importation à 4,18 EUR/kg (soit + 8 % par rapport à S1-2016), tandis que le volume des importations a diminué (– 3 %). Le saumon, qui est la principale espèce commerciale[20] importée dans l'UE provenant de pays tiers, a affiché un prix plus élevé en 2017. Cette hausse a affecté tant le commerce avec les pays tiers que les échanges intra-UE- Le prix à l'importation a augmenté pour les trois principales espèces commerciales : le saumon (+ 19 %, atteignant 7,59 euros), le cabillaud (+ 6 %, atteignant 4,58 euros) et la crevette tropicale (+ 7 %, atteignant 8,14 euros).

Le commerce entre les États membres de l'UE joue un rôle majeur et a atteint 12,5 milliards d'euros au premier semestre 2017, soit une augmentation de 5 % par rapport au premier semestre 2016. Suite à l'augmentation du prix à l'importation extra-UE du saumon (+ 20 %), du cabillaud (+ 22 %) et de la crevette tropicale (+ 6 %), le prix moyen des produits de la pêche et de l'aquaculture ont augmenté de 7 %, atteignant 4,16 EUR/kg, tandis que les volume des importations ont légèrement diminué (– 1 %). Les exportations de l'UE vers les pays tiers ont augmenté en valeur, terminant à environ 2,5 milliards d'euros (+ 15 %) au premier semestre 2017. Le prix moyen des produits de la pêche exportés par l'UE a légèrement augmenté (+ 1 %), terminant à 2,48 EUR/kg, tandis que leur volume a augmenté de 14 %.

Figure 10. **Flux des échanges de l'UE** (en milliards d'euros)

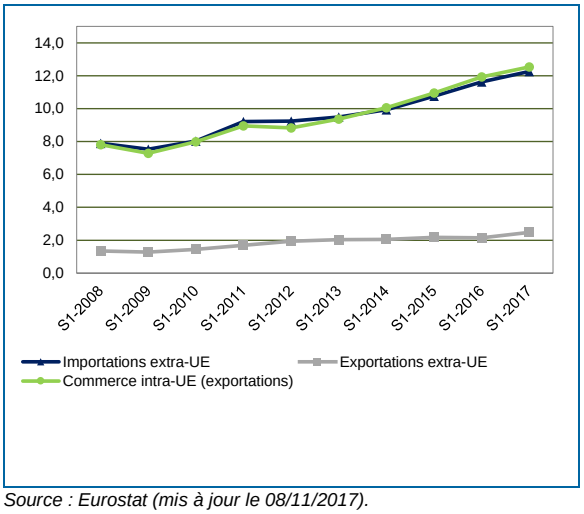

Source : Eurostat (mis à jour le 08/11/2017).

Le déficit de la balance commerciale de l'UE (exportations moins importations) a progressé, atteignant 9,8 milliards d'euros, soit 3 % de plus qu'au premier trimestre 2016 et 50 % de plus qu'il y a dix ans. Le volume du déficit de la balance commerciale a diminué de 10 % par rapport au premier trimestre 2016, chutant au même niveau qu'au premier trimestre de 2008. Le fait que le déficit commercial continue d'augmenter en valeur et de diminuer en volume font de l'UE un importateur net de produits de la pêche et de l'aquaculture, tant en valeur qu'en volume.

Figure 11. **BALANCE COMMERCIALE EXTRA-UE** (en milliards d'euros)

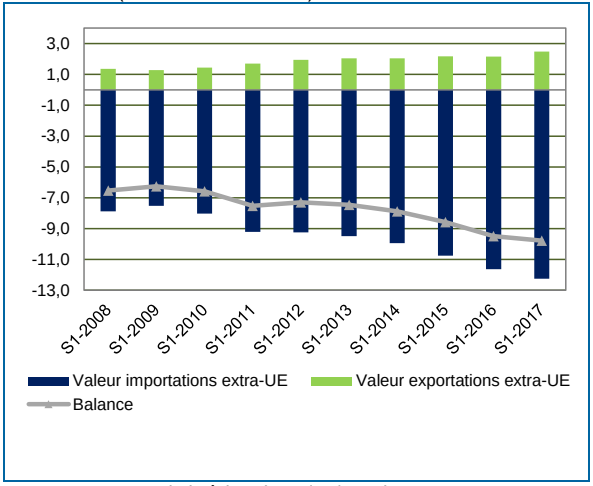

Source : Eurostat (mis à jour le 08/11/2017).

3.1.1. Régime des échanges avec les pays tiers

Les partenaires commerciaux de l'UE répondent aux besoins du marché européen et de l'industrie de la transformation. À l'instar des trois années précédentes, la Norvège maintient sa position de fournisseur principal de l'UE, le saumon représentant environ 69 % (soit 2,37 milliards d'euros et 320.000 tonnes) des exportations norvégiennes vers l'UE au premier semestre 2017. L'UE est la principale destination des exportations norvégiennes pour les produits de la pêche et de l'aquaculture (soit 55 % du total des exportations). En général, les espèces échangées dans l'Union européenne en provenance de pays tiers sont surtout le saumon, le cabillaud et la crevette tropicale et elles maintiennent leur position d'espèces les plus échangées avec les pays extra-UE au cours des trois dernières années. Au premier semestre 2017, elles ont atteint 3,07 milliards d'euros, soit une augmentation de 2 % par rapport au premier semestre 2016. La majeure partie du saumon est exporté frais. En 2017, les importations provenant de Chine ont atteint 0,91 milliard d'euros (soit + 8 %), plaçant la Chine parmi les principaux exportateurs de produits de la pêche et de l'aquaculture vers l'UE. Le lieu d'Alaska congelé était le produit phare

de la Chine (0,16 milliard d'euros). L'albacore, la crevette tropicale et le listao sont les principaux produits importés par l'UE provenant de l'Équateur (0,67 milliard d'euros, soit + 27 %). Le Maroc est le quatrième plus grand fournisseur de l'UE (0,64 milliard d'euros, soit – 2 %), ses produits phares étant le poulpe et la sardine.

Au cours des trois dernières années, la première destination des exportations de l'UE était les États-Unis, qui ont représenté 15 % du total de la valeur des exportations extra-UE (soit 370 millions d'euros) au premier semestre 2017, suivis par la Chine (278 millions d'euros), la Suisse (220 millions d'euros), la Norvège (174 millions d'euros), le Japon (138 millions d'euros) et le Nigéria (100 millions d'euros). Le saumon et le listao sont les principales espèces exportées de l'UE.

Les principaux Etats membres de l'UE exportateurs de produits de la pêche vers les États-Unis sont le Royaume-Uni (184 millions d'euros) et l'Espagne (54 millions d'euros). Le Danemark (76 millions d'euros) et le Royaume-Uni (75 millions d'euros) sont les principaux pays exportant vers la Chine, tandis que l'Allemagne (53 millions d'euros) et les Pays-Bas (49 millions d'euros) exportent surtout vers la Suisse.

Les principales destinations des échanges intra-UE étaient la France, l'Allemagne et l'Italie. Les principaux fournisseurs de la France en produits de la pêche étaient la Suède (290 millions d'euros) et l'Espagne (289 millions d'euros.). L'Allemagne importe principalement de Pologne (492 millions d'euros) et des Pays-Bas (444 millions d'euros). L'Italie était la première destination des importations provenant d'Espagne (631 millions d'euros) et des Pays-Bas (203 millions d'euros).

Figure 12. **IMPORTATIONS EXTRA-UE : Principaux partenaires (**en milliards D'EUROS)

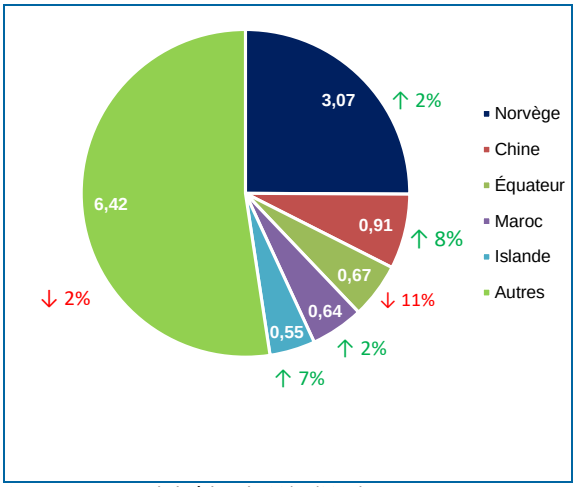

Source : Eurostat (mis à jour le 08/11/2017). Les pourcentages représentent les évolutions par rapport au premier semestre 2016.

IMPORTATIONS EXTRA-UE : En janvier-juin 2017, l'augmentation de la valeur nette des importations de l'UE (+ 5 %) a surtout été le fait des céphalopodes (+ 50 %), des poissons de fond (+ 2 %), des salmonidés (+ 4 %) et du thon et des thonidés (+ 27 %) par rapport à la période janvier-juin 2016. Les crustacés (− 1 %), les poissons d'eau douce (−7%), les produits à usage non alimentaire (− 8 %) et les petits pélagiques (− 8 %) ont diminué la valeur nette globale des importations. Au premier semestre 2017, le volume des importations extra-UE était inférieur de 3 % par rapport à S1-2016, atteignant 2,9 millions de tonnes. Globalement, 49 % des produits étaient échangés congelés, 17 % frais et 16 % élaborés ou en conserve.

Les principaux États membres importateurs affichant la plus forte augmentation en valeur par rapport à S1-2016 étaient la France (+ 99 millions d'euros), l'Italie (+ 148 millions d'euros), l'Espagne (+ 326 millions d'euros) et les Pays-Bas (+ 89 millions d'euros). Le Danemark et la Suède étaient les principaux points d'entrée dans l'UE pour le saumon (l'espèce de plus grande valeur importée dans l'UE).

Figure 13. **TENDANCE DES IMPORTATIONS EXTRA-UE**

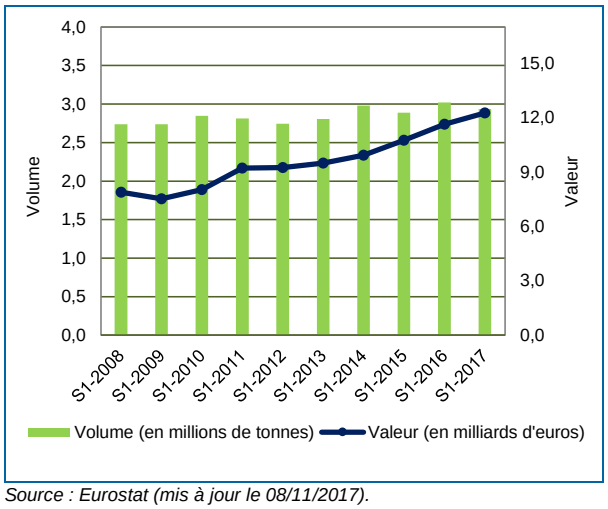

Source : Eurostat (mis à jour le 08/11/2017).

Le groupe de produits **poissons d'eau douce**[21] représente 2 % en valeur des importations UE provenant de pays tiers et 3 % en volume. Au premier semestre 2017, sa valeur d'importation était de 0,29 milliard d'euros (– 7 %), correspondant à un volume de 86.641 tonnes (– 15 %).

Figure 14. **POISSONS D'EAU DOUCE : IMPORTATIONS EXTRA-UE**

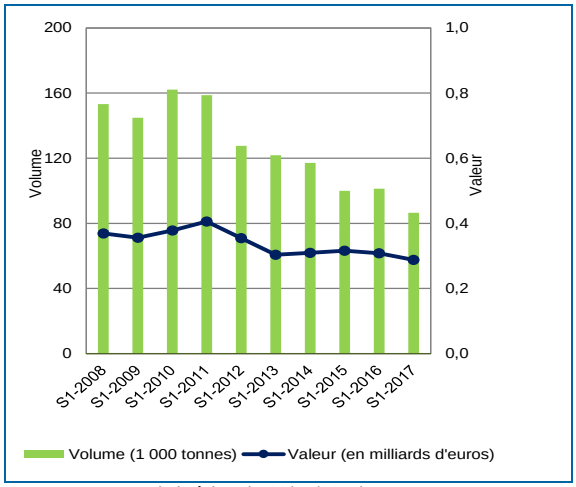

Source : Eurostat (mis à jour le 08/11/2017).

La principale espèce commerciale, les siluriformes d'eau douce représente 31 % de valeur et 47 % du volume du total des importations de poissons d'eau douce en

provenance de pays tiers. Le prix à l'importation a légèrement diminué de 2,09 EUR/kg au premier semestre 2016 à 2,21 EUR/kg (soit – 5 %) au premier semestre 2017. La valeur totale des importations a diminué de 21 % tandis que le volume a terminé à 40.882 tonnes, soit 25 % de moins qu'au premier semestre 2016.

Cette espèce est surtout commercialisée congelée (90 millions d'euros pour près de 40.000 tonnes). Les principales destinations de l'UE pour les siluriformes d'eau douce (en valeur) sont le Royaume-Uni (17,6 millions d'euros), les Pays-Bas (15,7 millions d'euros) et l'Espagne (12,7 millions d'euros). Le Vietnam est de loin le principal fournisseur du marché européen de siluriformes, contribuant à 99 % de l'ensemble des importations extra-UE (89 millions d'euros, soit – 21 %). D'autres fournisseurs émergents sont l'Indonésie (0,60 million d'euros) et la Fédération de Russie (0,11 million d'euros).

Les Pays-Bas (16 millions d'euros, soit + 74 %), l'Espagne (13 millions d'euros, soit + 8 %) et le Royaume-Uni (17 millions d'euros, soit + 53 %) sont les principaux importateurs de siluriformes d'eau douce, représentant 51 % de la valeur totale des importations.

Figure 15. **SILURIFORMES D'EAU DOUCE : IMPORTATIONS EXTRA-UE par pays d'origine** (en millions d'euros)

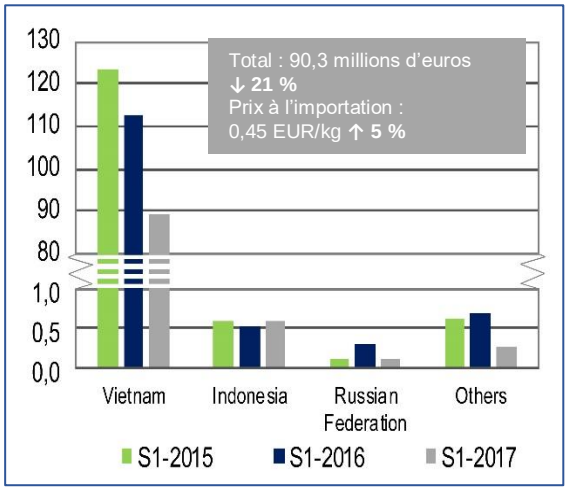

Source : Eurostat (mis à jour le 08/11/2017).

Le total des importations provenant de pays tiers du groupe de produits **thon et thonidés**[22] a atteint 1,59 milliard d'euros (+ 27 %) pour 411.000 tonnes (+ 12 %) au premier semestre 2017. Le prix moyen à l'exportation a augmenté de 13 %, passant de 3,40 EUR/kg au premier semestre 2016 à 3,86 EUR/kg au premier semestre 2017.

Figure 16. **THON ET THONIDÉS : IMPORTATIONS EXTRA-UE**

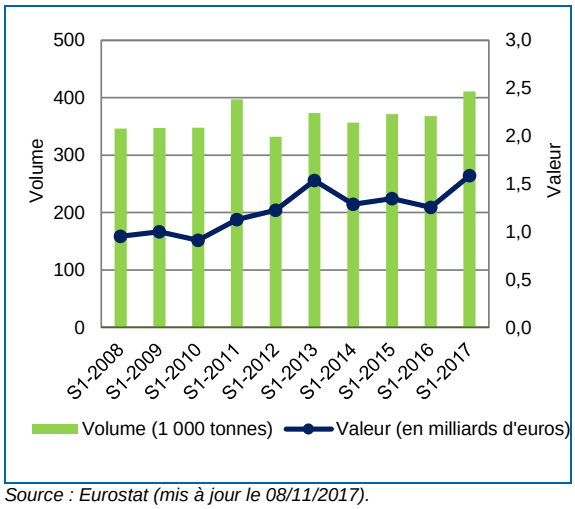

Source : Eurostat (mis à jour le 08/11/2017).

L'albacore (*Thunnus albacares*) représente 32 % de la valeur et 33 % du volume des importations totales de thon et thonidés en provenance de pays tiers. Une baisse de 4 % du prix à l'importation au premier semestre 2017 a entraîné une augmentation en valeur (+ 31 %) par rapport au premier semestre 2016. Dans le même temps, le volume a terminé à 135.000 tonnes, soit 33 % de plus qu'au premier semestre 2016. L'Espagne est de loin le plus gros marché de l'UE pour l'albacore, absorbant plus de 40 % (209 millions d'euros, soit + 68 %) des importations extra-UE d'albacore. D'autres importateurs importants sont l'Italie (188 millions d'euros, soit + 21 %) et la France (88 millions d'euros, soit + 12 %).
La majeure partie de l'albacore congelé importé est destinée à l'industrie de la transformation (mise en conserve). De grandes quantités d'albacore en conserve sont également importées.

Les importations des Seychelles ont augmenté de 18 %, atteignant 77 millions d'euros et représentant 15 % de l'ensemble des importations extra-UE d'albacore. D'autres fournisseurs extra-UE importants, notamment l'Équateur (70 millions d'euros, soit + 54 %), Maurice (52 millions d'euros, soit 2 %) et les Philippines (42 millions d'euros, soit 268 %) ont affiché la plus forte augmentation des exportations vers l'UE.

Figure 17. **ALBACORE : IMPORTATIONS EXTRA-UE par pays d'origine** (en millions d'euros)

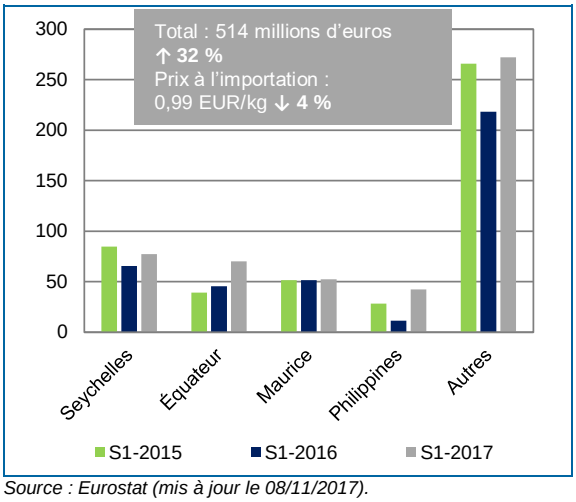

Source : Eurostat (mis à jour le 08/11/2017).

EXPORTATIONS EXTRA-UE : Au cours du premier semestre 2017, la hausse globale (+ 15 %) des exportations extra-UE en valeur a surtout été le fait des salmonidés (+ 43 %) et du thon et thonidés (+ 11 %).

Figure 18. **TENDANCE DES EXPORTATIONS EXTRA-UE**

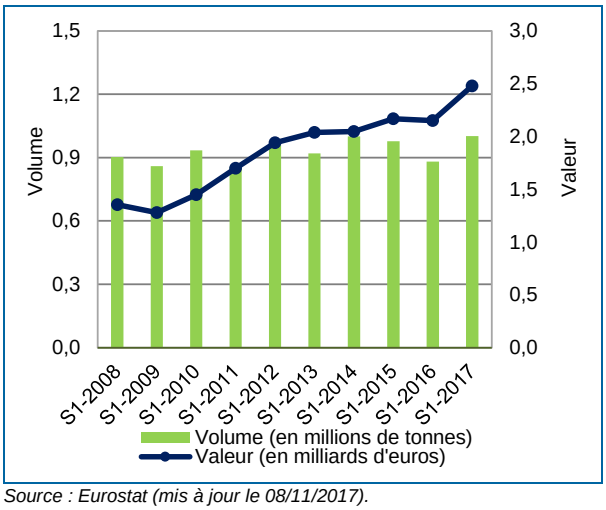

Source : Eurostat (mis à jour le 08/11/2017).

Les poissons de fond, les salmonidés, les petits pélagiques et le thon et les thonidés représentent 55 % de la valeur et 68 % du volume de l'ensemble des exportations extra-UE. Les poissons de fond et les salmonidés ont affiché la plus forte augmentation nette en valeur (respectivement, + 69 millions et + 147 millions d'euros).
Les petits pélagiques et les salmonidés ont contribué à la hausse en volume (respectivement, + 14.000 tonnes et + 8 tonnes).

Figure 19. **EXPORTATIONS EXTRA-UE : Contribution des principaux groupes de produits** (en valeur)

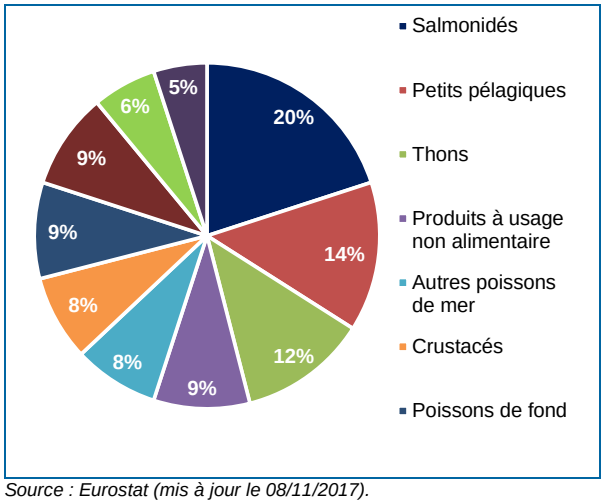

Source : Eurostat (mis à jour le 08/11/2017).

Les exportations extra-UE de **poissons d'eau douce** se trouvent parmi les groupes de produits exportés vers les pays tiers de plus faible valeur et volume. Ce groupe a terminé à 22,5 millions d'euros (soit – 1 %) pour 5.400 tonnes exportées (soit – 2 %) au premier semestre 2017. Les autres poissons d'eau douce et les siluriformes d'eau douce ont représenté 83 % du volume total du groupe de produits poissons d'eau douce.

Figure 20. **POISSONS D'EAU DOUCE : EXPORTATIONS EXTRA-UE**

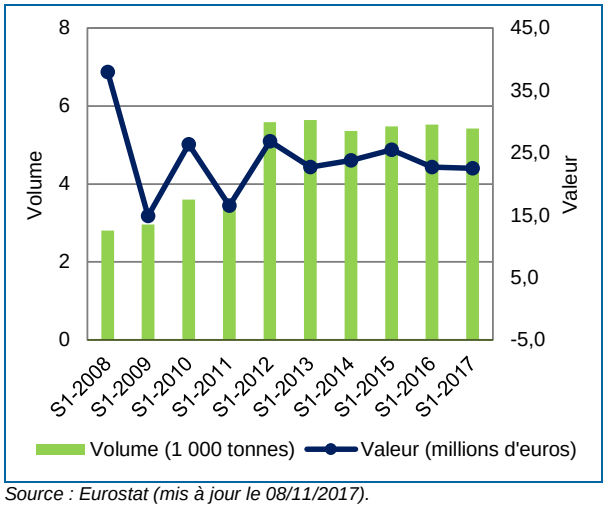

Source : Eurostat (mis à jour le 08/11/2017).

Les siluriformes d'eau douce exportés par l'UE ont représenté 9 % de la valeur et 19 % du volume des exportations de poissons d'eau douce de l'UE. Les exportations ont terminé à 2 millions d'euros (soit + 35 %) pour 1.000 tonnes (soit + 125 %). Le prix moyen à l'exportation des siluriformes (1,96 EUR/kg) a diminué de 40 % au premier semestre 2017 par rapport à la même période en 2016 (3,27 EUR/kg). Les espèces exportées par l'UE comprennent les espèces produites dans l'Union européenne (poisson-chat africain, silure glane) ainsi que le panga réexporté.

Le Royaume-Uni est le plus grand exportateur, représentant 34 % de la valeur et 56 % de la valeur des exportations de siluriformes. Au Royaume-Uni, au premier semestre 2017, le prix à l'exportation de siluriformes a fortement baissé (– 59 %) par rapport au premier semestre 2016, chutant à 1,19 EUR/kg. D'autres importateurs importants sont l'Allemagne (0,33 million d'euros) et les Pays-Bas (0,38 million d'euros). La Suisse est le principal marché d'exportation de l'UE pour les siluriformes d'eau douce. Au premier semestre 2017, les échanges ont atteint 0,39 million d'euros, diminuant en valeur (– 31 %) par rapport au premier semestre 2016. D'autres marchés d'exportation importants sont le Vietnam (0,24 million d'euros, soit + 32 %) et l'Irak (0,12 million d'euros, soit – 17 %). La Suisse est le principal marché d'exportation de l'UE pour les siluriformes d'eau douce. Au premier semestre 2017, les échanges ont atteint 0,39 million d'euros, diminuant en valeur (– 31 %) par rapport au premier semestre 2016. D'autres marchés d'exportation importants sont le Vietnam (0,24 million d'euros, soit + 32 %) et l'Irak (0,12 million d'euros, soit – 17 %).

Figure 21. **Siluriformes d'eau douce : EXPORTATIONS EXTRA-UE par pays de destination** (en millions d'euros)

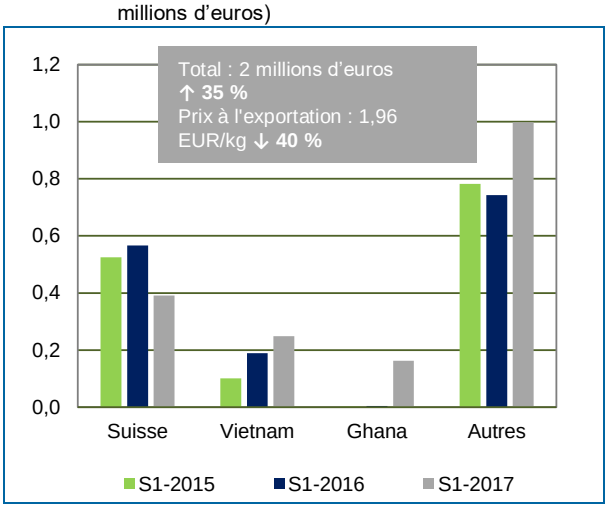

Source : Eurostat (mis à jour le 08/11/2017).

Les exportations de **thon et de thonidés** ont augmenté de 11 % en valeur et de 6 % en volume. Le thon rouge (23 %), le listao (38 %) et l'albacore (22 %) étaient les espèces les plus importantes parmi les thons (293 millions d'euros pour 115.650 tonnes). Le plus gros marché pour le thon et les thonidés est le Japon (notamment le thon rouge), représentant 22 % de l'ensemble des exportations extra-UE. Les autres destinations principales du thon UE capturé par les flottes française et espagnoles pêchant dans l'océan Indien sont les Seychelles (16 %) et Maurice, destinant principalement le listao et l'albacore à l'industrie de la conserve. Le thon est surtout débarqué congelé dans ces pays et enregistré comme un produit d'exportation puis importé dans l'UE sous forme de conserves de thon.

Figure 22. **THON ET THONIDÉS : EXPORTATIONS EXTRA-UE**

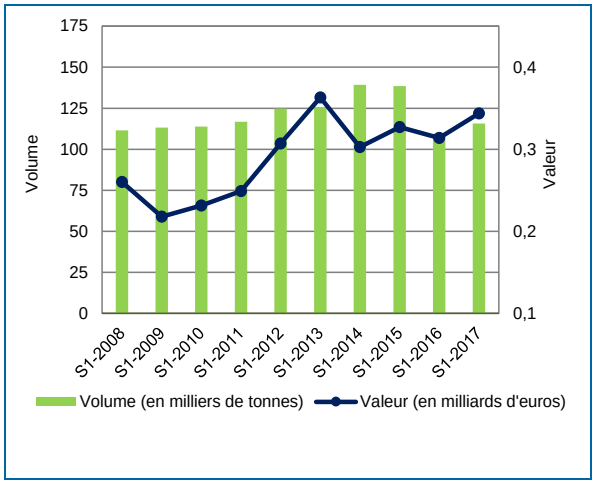

Source : Eurostat (mis à jour le 08/11/2017).

L'albacore représente 22 % de la valeur et 29 % du volume de thon et de thonidés exportés vers les pays extra-UE. Il a terminé à 65 millions d'euros pour 33.300 tonnes. Le prix moyen de l'albacore exporté a augmenté (+ 25 %), atteignant 1,95 EUR/kg au premier semestre 2017. L'albacore est surtout exporté congelé (84 %).

Les principaux pays de destination sont les Seychelles (30 %, soit 19 millions d'euros) et Maurice (19 %, soit 12,37 millions d'euros). Les valeurs des exportations ont augmenté pour les Seychelles et Maurice (respectivement, + 64 % et + 12 %) au cours des 6 premiers mois de 2017, par rapport à la même période l'année précédente. D'autres destinations importantes pour les exportations d'albacore sont la Côte d'Ivoire, la Libye et la Thaïlande.

Figure 23. **ALBACORE : EXPORTATIONS EXTRA-UE par pays de destination** (en millions d'euros)

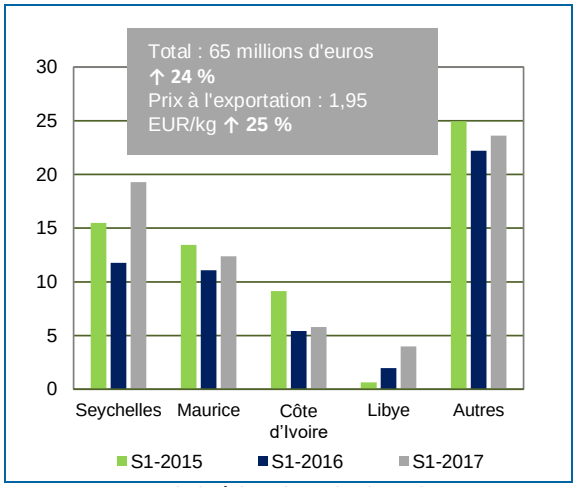

Source : Eurostat (mis à jour le 08/11/2017).

3.1.2. COMMERCE INTRA-UE

Le commerce entre les États membres de l'UE (exportations intra-UE[23]) a augmenté de 5 % en valeur tandis qu'il a légèrement diminué en volume (– 1 %) par rapport à au premier semestre 2016. Plus de 3 millions de tonnes de produits de la pêche et de l'aquaculture ont été échangées pour une valeur de 12,53 milliards d'euros. Le prix moyen à l'exportation a atteint 4,16 EUR/kg, soit une augmentation de 7 %. La majeure partie du volume échangé portait sur des produits frais (33 %) et congelés (28 %). Les poissons d'eau douce et le thon et les thonidés ont représenté 9 % en valeur et 8 % en volume du total des échanges entre les États membres au premier semestre 2017. L'augmentation globale en valeur a surtout été le fait des poissons de fond (+ 3 %), des salmonidés (+ 7 %) et des thons (+ 18 %).

D'autres groupes de produits contribuant à l'augmentation étaient les céphalopodes, les produits à usage non alimentaire, les autres poissons de mer et les petits pélagiques.

Figure 24. **TENDANCE DU COMMERCE INTRA-UE**

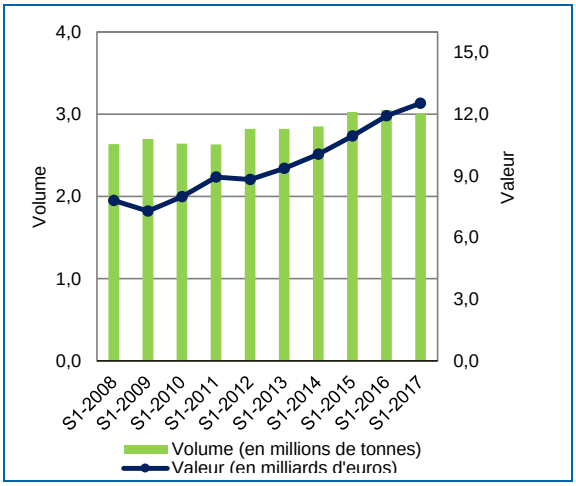

Source : Eurostat (mis à jour le 08/11/2017).

Les exportations intra-UE de **poissons d'eau douce** ont représenté 0,26 milliard d'euros (– 1 %) pour 51.000 tonnes (– 2 %) pendant le premier semestre 2017. Le prix moyen à l'exportation a augmenté de 5,13 EUR/kg en 2016 à 5,17 EUR/kg (+ 1 %) au premier semestre 2017. L'anguille, les siluriformes d'eau douce et la perche du Nil ont représenté 44 % de la valeur des exportations du groupe de produits d'eau douce.

Figure 25. **POISSONS D'EAU DOUCE : COMMERCE INTRA-UE**

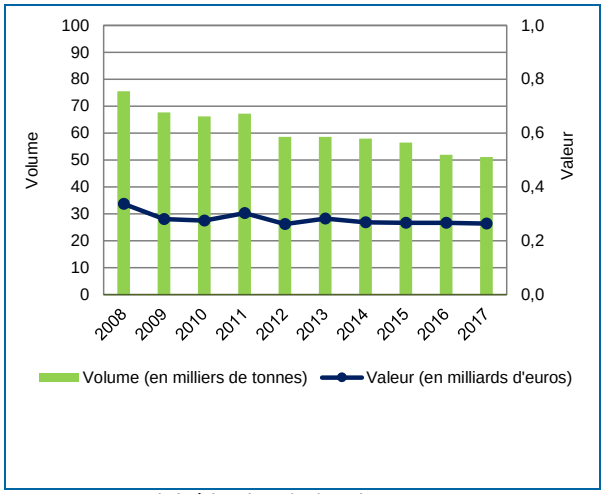

Source : Eurostat (mis à jour le 08/11/2017).

La valeur des siluriformes d'eau douce a atteint 31 millions d'euros pour 9.900 tonnes. Les exportations ont augmenté de 2 % en valeur et ont diminué de 3 % en volume, tandis que le prix moyen a enregistré une légère augmentation de 5 % (3,12 EUR/kg) par rapport au premier semestre 2016. La majeure partie des siluriformes est commercialisée congelée (66 % en valeur et 81 % en volume) ou fraîche (34 % en valeur et 19 % en volume). Au premier semestre 2017, le prix moyen du siluriforme congelé et frais a augmenté de 5 %, terminant à respectivement 2,57 EUR/kg et 5,46 EUR/kg. La Belgique, l'Allemagne et les Pays-Bas représentent 71 % de la valeur totale des exportations intra-UE, et ont observé des augmentations significatives de leurs exportations en valeur (respectivement, + 5%, + 32 % et + 20 %) par rapport au premier semestre 2016.

La Belgique (2,3 millions d'euros pour 730 tonnes), l'Allemagne (4,6 millions d'euros pour 1.260 tonnes), la France (4,5 millions d'euros pour 1.410 tonnes) et les Pays-Bas (6,1 millions d'euros pour 1.190 tonnes) étaient les principaux marchés des siluriformes. Tous les principaux marchés ont enregistré des augmentations par rapport au premier semestre 2016.

L'Allemagne a affiché la plus forte augmentation en valeur et en volume (respectivement, + 27 % et + 28 %), tandis que le prix moyen est resté stable, à 3,65 EUR/kg comme au premier semestre 2016. En France, le prix moyen a augmenté pour atteindre 3,18 EUR/kg (+ 10 %), tandis qu'en Belgique il a diminué, chutant à 3,12 EUR/kg (– 14 %).

Figure 26. **Siluriformes d'eau douce : COMMERCE INTRA-UE par pays de destination** (en millions d'euros)

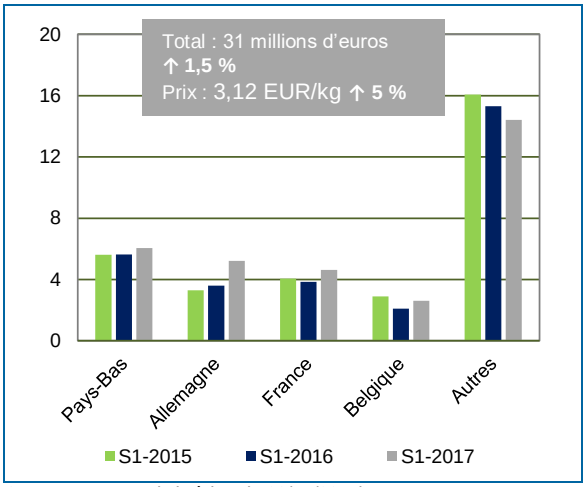

Source : Eurostat (mis à jour le 08/11/2017).

Le commerce intra-UE de thons et thonidés a représenté 0,90 milliard d'euros (+ 18 %) et 183.600 tonnes (+ 10 %). Le prix moyen a atteint 4,87 EUR/kg (+ 7 %) pendant le premier semestre 2017, par rapport à la même période en 2016.

Figure 27. **THON ET THONIDÉS : COMMERCE INTRA-UE**

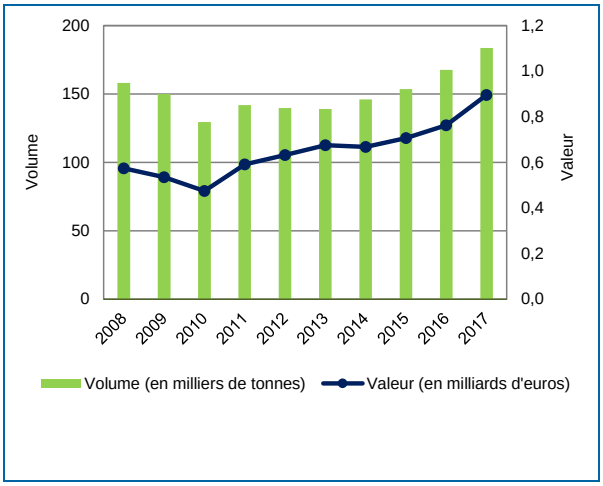

3.1.3. Flux commerciaux des espèces sélectionnées

Les siluriformes d'eau douce sont le deuxième produit le plus échangé parmi le groupe de produits des siluriformes d'eau douce, représentant 9 % de la valeur des exportations et 31 % de la valeur des importations du commerce de l'UE avec les pays tiers. Parmi les États membres de l'UE, les siluriformes d'eau douce ont représenté 12 % de la valeur et 19 % du volume des siluriformes d'eau douce échangés.

Le Vietnam est le plus grand fournisseur de siluriformes d'eau douce de l'UE et la Suisse est le principal marché d'exportation des siluriformes d'eau douce. Les Pays-Bas sont le plus grand exportateur de siluriformes échangés entre les États membres, tandis que l'Allemagne est la principale destination.

Source : Eurostat (mis à jour le 08/11/2017).

Le listao, l'espadon et l'albacore étaient les espèces de plus grande valeur (soit 74 % du total des exportations) échangées avec le groupe de produits thon et thonidés.

Figure 28. **ALBACORE : COMMERCE INTRA-UE PAR PAYS DE DESTINATION** (en millions d'euros)

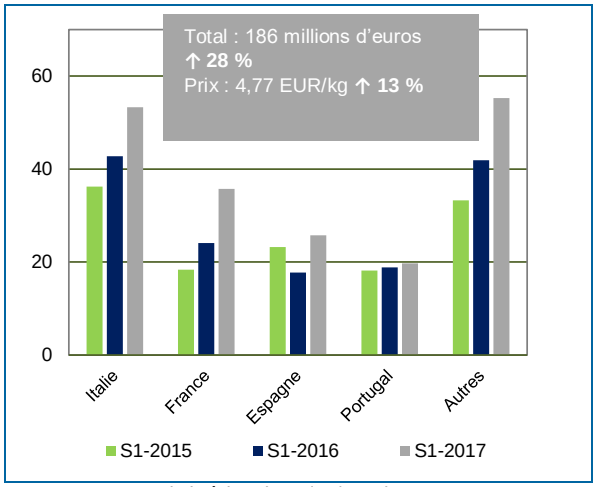

Source : Eurostat (mis à jour le 08/11/2017).

L'albacore a atteint une valeur d'exportation avoisinant 186 millions d'euros (+ 28 %) pour 38.930 tonnes (+ 13 % par rapport à l'année précédente). Le prix moyen a augmenté de 13 % par rapport au premier semestre 2016, pour atteindre 4,77 EUR/kg. La majeure partie de l'albacore (81 %) a été commercialisée sous forme de longes de thon. L'Italie, la France, l'Espagne et le Portugal ont représenté 71 % en valeur et 79 % en volume de l'albacore commercialisé au sein de l'UE. La France, les Pays-Bas, le Portugal et l'Espagne ont affiché les plus grandes augmentations en valeur.

Parmi les marchés les plus importants, l'Italie et l'Espagne ont affiché la plus grande augmentation du prix moyen, atteignant respectivement 7,07 EUR/kg (+ 21 %) et 5,20 EUR/kg (+ 24 %), en lien avec la part croissante des longes dans les échanges d'albacore.

L'albacore est le troisième produit le plus exporté au sein du groupe de produits thon et thonidés, représentant 22 % de la valeur totale d'exportation du commerce de l'UE avec les pays tiers. Il occupe la deuxième place après le listao comme espèce la plus prisée parmi les espèces importées hors de l'UE (32 %). Parmi les États membres de l'UE, l'albacore est le troisième produit le plus échangé au sein du groupe de produits thon et thonidés, représentant 21 % de la valeur et du volume.

L'Espagne est le plus grand marché d'importation extra-UE d'albacore. Ce pays est également le plus grand exportateur d'albacore vers les États membres de l'UE. L'Italie est le principal marché d'exportation pour l'albacore en provenance d'Espagne. Les Seychelles

sont le plus grand fournisseur de l'UE, représentant 15 % de l'ensemble des importations extra-UE d'albacore. Ce pays est également la principale destination des exportations d'albacore provenant de l'UE.

3.2. PÊCHE DE L'UE DÉSTINÉE AUX PRODUITS À USAGE NON ALIMENTAIRE

En 2016, la pêche de l'UE destinée aux produits à usage non alimentaire a représenté environ 20 % des captures en volume et 3 % en valeur. Le principal État membre pêcheur était le Danemark, représentant 78 % du total des débarquements de l'UE en volume. Les captures de produits à usage non alimentaire sont principalement destinées à la production de farine de poisson et d'huile de poisson, tandis que les volumes moindres sont utilisés comme appât dans les pêcheries ou comme nourriture dans les zoos. L'UE produit environ 500.000 tonnes de farine de poisson et 120.00 tonnes d'huile de poisson chaque année, le Danemark étant le plus grand pays producteur. La farine de poisson et l'huile de poisson bénéficient d'une forte demande car elles sont utilisées comme ingrédient dans les aliments destinés à l'aquaculture dans l'Union européenne et en Norvège.

3.2.1. Production

L'expression pêche destinée à un usage non alimentaire décrit les captures utilisées à des fins autres que la consommation humaine. Les espèces destinées à un usage non alimentaire sont les petits poissons à faible durée de vie, pour lesquels le marché de consommation est quasi-inexistant.

Les principales espèces capturées dans l'UE destinées à un usage non alimentaire sont le lançon, le sprat, le merlan bleu, le ssanglier et le tacaud norvégien. Le hareng est principalement capturé pour la consommation humaine, mais sur le grand volume capturé, une partie peut être utilisée dans la production de farine de poisson et d'huile de poisson.

Du fait des variations importantes des quotas pour les espèces destinées à un usage non alimentaire, la disponibilité des produits de la pêche de l'UE varie fortement d'une année sur l'autre. De 2016 à 2017, les quotas de lançon et de merlan bleu ont observé de grandes variations (respectivement + 459 % et + 85 %).

Table 3. **QUOTAS DE L'UE POUR LES PRINCIPALES ESPÈCES DESTINÉES À UN USAGE NON ALIMENTAIRE** (volume en milliers de tonnes)

Espèce	2012	2013	2014	2015	2016	2017	Variation en % pour 2016/17
Lançon	180	264	207	0	87	486	459 %
Sprat	441	457	422	479	458	461	1 %
Merlan bleu	73	133	218	482	208	385	85 %
Sanglier	82	82	128	53	43	27	– 37 %
Tacaud norvégien	0	167	106	128	129	142	10 %
Hareng	696	754	783	818	619	684	11 %

Source : Commission européenne, eufishmeal.org.

La valeur totale des pêches à usage non alimentaire dans l'UE avoisinait 222 millions d'euros en 2016 (à savoir 3 % de la valeur totale des pêches de l'UE). Les pêches danoises ont représenté 77 % de la valeur totale (172 millions d'euros). Au Danemark, la pêche à usage non alimentaire a représenté 31 % du total de la pêche nationale en valeur. En 2016, le total des débarquements destinés à un usage non alimentaire dans l'UE a atteint 786.000 tonnes, soit une baisse de 24 % par rapport à 2015 (1,04 million de tonnes). Le volume correspondant a représenté 20 % du total des débarquements dans l'UE. Le Danemark est le plus grand État membre pêcheur. En 2016, la flotte danoise a débarqué 615.000 tonnes, soit environ 78 % du total des débarquements de l'UE destinés à un usage non alimentaire. Outre la flotte danoise, les flottes suédoise et finlandaise ont contribué à l'approvisionnement en matière première de la filière de farine et d'huile de poisson.[24]

Table 4. **DÉBARQUEMENTS DES PRINCIPAUX ÉTATS MEMBRES DE L'UE DESTINÉS À UN USAGE NON ALIMENTAIRE** (en million d'euros, volume en milliers de tonnes)

Etats membres	2011		2012		2013		2014		2015		2016	
	Valeur	Volume	Valeur	Volume	Valeur	Volume	Valeur	Volume	Valeur	Volume	Valeur	Volume
Danemark	158	682	96	358	165	590	147	719	205	881	172	615
Finlande	9	52	10	58	16	72	13	64	12	74	14	79
Suède	12	89	1	3	9	33	5	25	25	81	18	80
Autre	10	1	2	14	2	9	1	3	5	6	17	12
Total	**189**	**825**	**109**	**433**	**192**	**704**	**166**	**812**	**247**	**1.042**	**222**	**786**

Source : Eurostat.

En 2016, le total des débarquements de l'UE de sprat a atteint 491.000 tonnes. Environ 358.000 tonnes (soit 73 %) ont été débarquées pour un usage non alimentaire, le reste étant destiné à la consommation humaine. Au total, 183.000 tonnes de hareng de l'Atlantique ont été débarquées pour un usage non alimentaire, soit environ 25 % du total des débarquements de hareng de l'Atlantique dans l'UE. En 2016, le total des débarquements de l'UE de merlan bleu ont atteint 310.00 tonnes, dont environ 50 % étaient utilisés pour la réduction en farine et huile de poisson. Chaque année, entre 1.000 et 5.000 tonnes de lançon sont utilisées pour la consommation humaine, tandis que 100 % des captures de sanglier sont utilisées pour les filières de la farine de poisson et de l'huile de poisson.

Table 5. **PRINCIPALES ESPÈCES DESTINÉES À UN USAGE NON ALIMENTAIRE DANS L'UE** (en milliers de tonnes)

Espèce	2011	2012	2013	2014	2015	2016	% du total des débarquements en 2016
Sprat	292	182	185	253	407	358	73 %
Hareng	105	75	117	116	150	183	25%
Merlan bleu	1	3	70	174	185	155	50 %
Lançon	356	59	254	204	254	42	1 %
Sanglier	18	43	26	15	0	0	1 %
Capelan	18	43	26	15	0	0	0 %
Autres espèces	34	27	27	35	46	47	s.o.
Total	**825**	**433**	**704**	**812**	**1.042**	**786**	

Source : Eurostat.

Table 6. **CAPTURES DES PRINCIPALES ESPÈCES DESTINÉES À UN USAGE NON ALIMENTAIRE PAR LES ÉTATS MEMBRES DE L'UE** (en milliers de tonnes)

Espèce	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015
Hareng	684	578	531	509	507	661	716	726	769
Sprat	499	468	543	495	411	340	342	406	530
Merlan bleu	337	240	85	85	19	62	122	193	235
Lançon	180	280	339	344	335	65	254	188	219
Sanglier	18	25	84	138	31	81	70	43	17
Capelan	0	0	0	0	11	0	0	10	0

Source : FAO.

3.2.2. Prix en première vente

Au Danemark, le prix moyen en première vente des volumes débarqués pour la filière farine et huile de poisson a fortement diminué en 2017 (octobre), terminant à 1,23 DKK/kg (soit 0,17 EUR/kg). En 2016, le prix moyen en première vente a terminé à 2,00 DKK/kg (soit 0,27 EUR/kg). Le prix est une moyenne entre le sprat, le hareng, le merlan bleu, le tacaud norvégien et le lançon. Une forte augmentation des débarquements danois de lançon explique la baisse du prix en première vente des produits à usage non alimentaire au cours de 2017. Cette année, le quota UE de lançon a été fixé à 486.000 tonnes, soit une augmentation de 399.000 par rapport à 2016. Jusqu'à présent, environ 400.000 tonnes de lançon ont été débarquées à un prix en première vente de 1,10 DKK/kg (soit 0,15 EUR/kg). Selon les modèles du CIEM, le stock de lançon a fortement augmenté entre 2016 et 2017, favorisant la base de l'avis scientifique pour l'augmentation du quota de lançon.[25] À la mi-novembre, le total des débarquements danois de la filière a augmenté de 260.000 tonnes par rapport à 2016.

Figure 29. **PRIX EN PREMIÈRE VENTE DES ESPÈCES UTILISÉES DANS LA RÉDUCTION AU DANEMARK (SPRAT, HARENG, LANÇON ET MERLAN BLEU)**

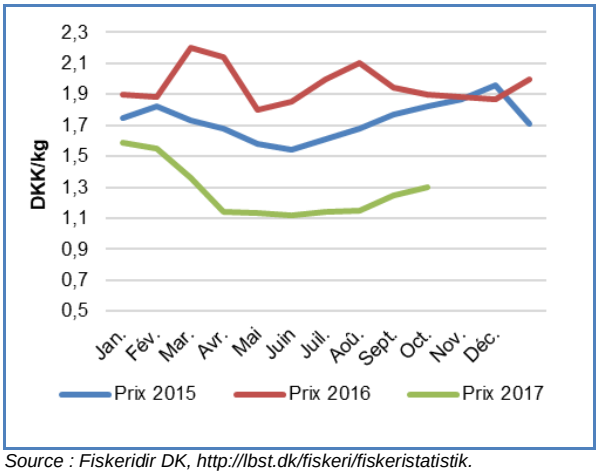

Source : Fiskeridir DK, http://lbst.dk/fiskeri/fiskeristatistik.

3.2.3. Production de l'UE et prix de vente

Les farines de poisson et les huiles de poisson sont surtout produites à partir d'espèces de petits pélagiques possédant peu ou aucune valeur pour la consommation humaine. Les espèces les plus importantes pour la production de farine de poisson et d'huile de poisson dans l'Union européenne sont le lançon, le tacaud norvégien, le merlan bleu, le sprat et le sanglier. Une petite quantité de hareng peut également être vendue à la filière de la réduction en farine et huile (25 % en 2016). Pendant les années bénéficiant d'un quota élevé, le capelan est également une matière première importante pour les producteurs de farine de poisson et d'huile de poisson, mais surtout pour d'autres pays européennes, notamment l'Islande et la Norvège. Les chutes de parage (découpes, abats) des filières filetage / transformation pour la consommation humaine sont d'autres ressources importantes.

Figure 30. **PRODUCTION DE L'UE DE FARINE ET D'HUILE DE POISSON**

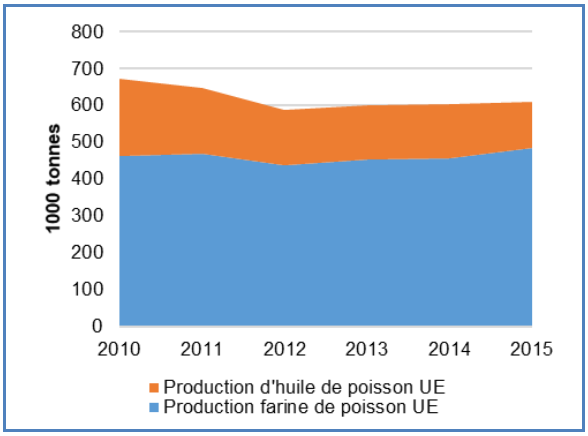

Source : FAO.

La production de farine de poisson de l'UE totalise environ de 450.000 à 500.000 tonnes par an, et la production d'huile de poisson de 120.000 à 150.000 tonnes par an. Les principaux producteurs de farine de poisson et d'huile de poisson sont les plus grands pays pêcheurs d'espèces destinées à un usage non alimentaire. Le Danemark est de loin le plus grand producteur de farine de poisson et d'huile de poisson dans l'UE. Au Danemark, en 2015, environ 233.000 tonnes ont été produites, soit près de la moitié de la production totale de l'UE (483.000 tonnes).[26]

Bien que la production de farine de poisson varie selon les ressources disponibles, la tendance générale des 15 à 20 dernières années est à la baisse. L'utilisation des chutes de parage acquiert une importance grandissante.

Figure 31. **PRIX DE LA FARINE ET DE L'HUILE DE POISSON SUR LE MARCHÉ DE L'UE**

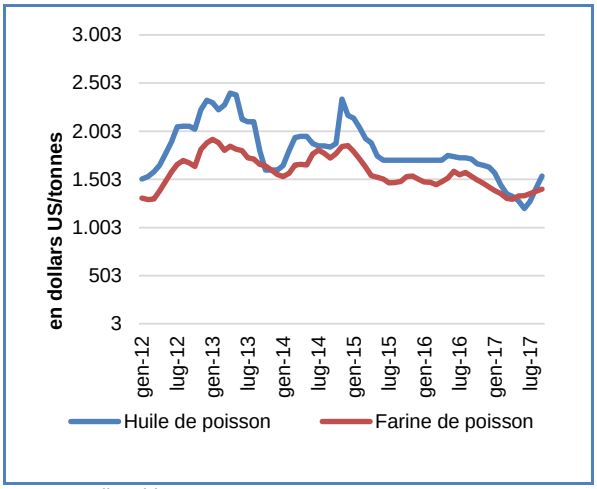

Source : Oilworld.

Les prix de la farine de poisson et de l'huile de poisson dans l'UE correspondent aux prix mondiaux, étroitement

liés à l'approvisionnement en Amérique du Sud, notamment au Pérou, le plus grand producteur et exportateur mondial de farine et d'huile de poisson. Les fluctuations péruviennes du prix à l'exportation de la farine et d'huile de poisson se reflèteront sur les autres prix partout dans le monde. En 2016, le prix moyen de la farine de poisson sur le marché de Hambourg était de 1.501 USD/tonnes (soit 2.003 EUR/tonnes) tandis que le prix moyen de l'huile de poisson était de 1.700 USD/tonnes (soit 2.269 EUR/tonnes). Pendant les périodes d'approvisionnement moindre, les prix de l'huile de poisson peuvent atteindre 2.500 USD/tonnes (soit 3.336 EUR/tonnes) mais seuls de petits volumes sont vendus à ce prix.

En 2017, du fait de l'approvisionnement croissant en provenance du Pérou, les prix de la farine de poisson et de l'huile de poisson ont affiché une tendance à la baisse, notamment au cours des six premiers mois de 2017. Tout au long de l'année, la demande croissante, notamment du marché chinois, a contribué à la hausse des prix ces derniers mois.[27]

La plus forte augmentation a été observée pour les prix de l'huile de poisson. Sur la période janvier-septembre 2017, les exportations d'huile de poisson venant du Pérou ont atteint 138.000 tonnes, soit une hausse de 138 % par rapport à la même période en 2016. Les exportations d'huile de poisson venant du Pérou vers l'UE ont augmenté de 72 % au cours de la même période, atteignant environ 52.000 tonnes.

Figure 32. **PRIX DE LA FARINE DE POISSON DU MARCHÉ DE L'UE PAR RAPPORT AU PRIX À L'EXPORTATION DU PÉROU**

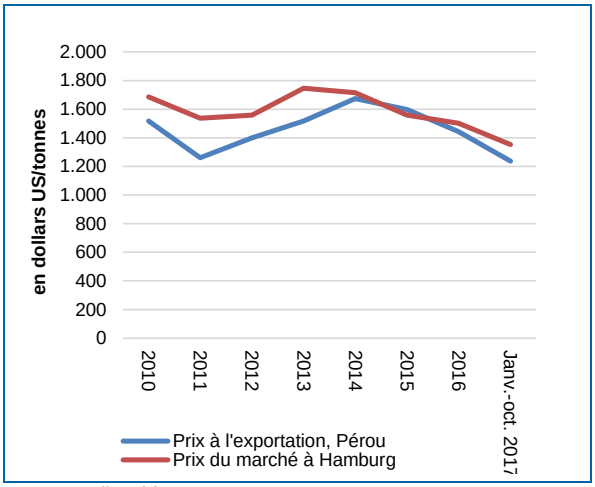

Source : Oilworld.

3.2.4. Importations extra-UE des produits à usage non alimentaire

En 2016, le volume des produits importés à usage non alimentaire a totalisé 844.000 tonnes, soit une légère augmentation par rapport à l'année précédente, lorsque le volume a atteint 837.000 tonnes. Les produits à usage non alimentaire, l'une des catégories les plus importantes en termes de volume parmi les importations extra-UE, ont atteint 284.000 tonnes de farine de poisson, 177.000 tonnes d'huile de poisson et 383.000 tonnes d'autres produits à usage non alimentaire (déchets de poisson, crustacés, algue marine et poisson d'ornement).[28]

Le Pérou, la Norvège, le Maroc et la Mauritanie sont les pays d'origine les plus importants pour les produits à usage non alimentaire importés de l'UE. Le prix moyen à l'importation en UE pour la farine et l'huile de poisson a augmenté au cours des dernières années, conformément au prix moyen à l'exportation du Pérou et aux prix sur les grands marchés de consommation (la Chine, le Japon et la Norvège).

Figure 33. **PRIX À L'IMPORTATION EXTRA-UE DES PRODUITS À USAGE NON ALIMENTAIRE**

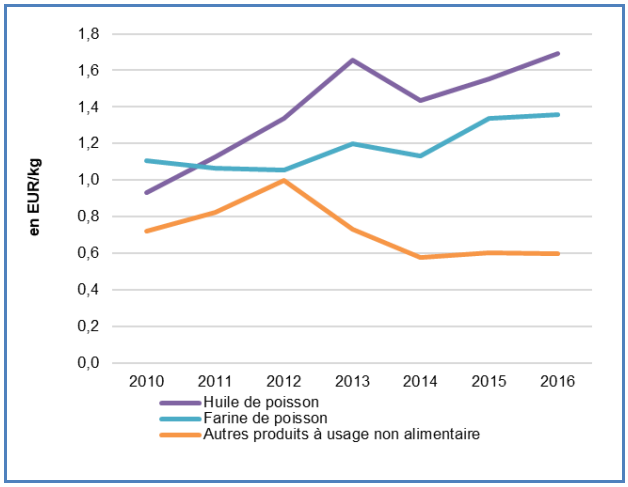

Source : EUMOFA.

En 2016, le prix moyen à l'importation de l'UE pour l'huile de poisson était de 1,69 EUR/kg, soit une augmentation de 9 % par rapport à l'année précédente.

Le prix moyen à l'importation de farine de poisson était de 1,36 EUR/kg la même année, soit une légère augmentation par rapport à l'année précédente (1,34 EUR/kg en 2015). Les importations d'huile de poisson dans l'UE proviennent principalement de Norvège, des États-Unis, du Pérou et de Mauritanie.

Figure 34. **IMPORTATION EXTRA-UE DE PRODUITS À USAGE NON ALIMENTAIRE**

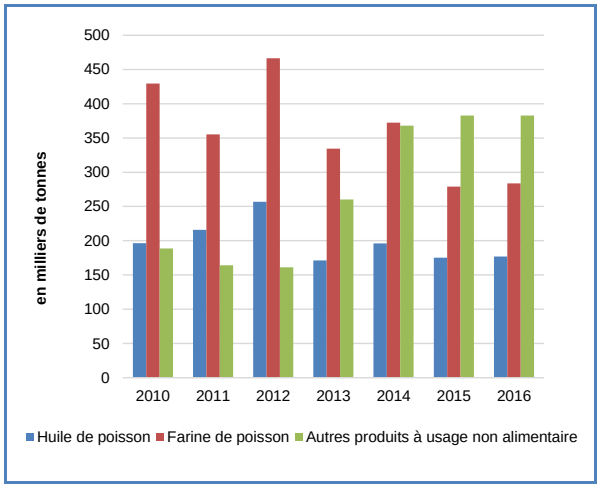

Source : EUMOFA.

En 2016, le Danemark et l'Allemagne étaient les principaux importateurs européens avec respectivement, 421.000 tonnes et 139.000 tonnes importées. La farine de poisson et l'huile de poisson sont surtout utilisées comme ingrédient dans les aliments destinés à l'aquaculture (à savoir le saumon en Norvège et en Écosse et la dorade et le bar en Grèce) ainsi que ceux destinés à la filière porcine au Danemark. À plus petite échelle, les volumes de produits à usage non alimentaire sont utilisés comme appât par les pêcheries ou comme nourriture dans les zoos. En Allemagne, les importations de farine et d'huile de poisson sont surtout réexportées vers la Norvège et vers d'autres pays de l'UE.

Table 7. **IMPORTATIONS EXTRA-UE DE PRODUITS À USAGE NON ALIMENTAIRE PAR ÉTAT MEMBRE 2010-2016** (en milliers de tonnes)

Pays	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016
Danemark	263	301	343	336	432	412	421
Allemagne	212	152	219	141	200	126	139
Irlande	11	0	2	29	45	56	51
France	36	29	42	37	44	50	45
Espagne	59	54	61	41	49	41	42
Total UE	815	736	884	766	937	837	844

Source : EUMOFA.

3.2.5. Exportations extra-UE

En 2016, les exportations extra-UE de produits à usage non alimentaire ont totalisé 338.000 tonnes, soit une baisse de 4 % par rapport à l'année précédente. Les exportations de farine de poisson ont atteint 182.000 tonnes et l'huile de poisson a représenté 128.000 tonnes. Les exportations d'autres produits à usage non alimentaire ont atteint 28.000 tonnes.

Les prix à l'exportation extra-UE de farine de poisson et d'huile de poisson ont poursuivi la tendance globale à la hausse au cours des dernières années. En 2016, le prix moyen à l'exportation d'huile de poisson était de 1,87 EUR/kg, soit une baisse de 6 % par rapport à 2015, mais beaucoup plus élevée que les années précédentes. Le prix moyen à l'exportation extra-UE de farine de poisson était de 1,53 EUR/kg, inchangé par rapport à l'année précédente.

Figure 35. **PRIX A L'EXPORTATION EXTRA-UE POUR LES PRODUITS A USAGE NON ALIMENTAIRE**

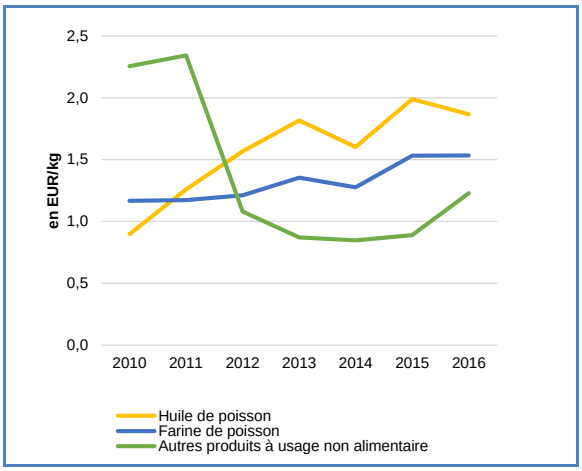

Source : EUMOFA.

Figure 36. **EXPORTATIONS DE PRODUITS À USAGE NON ALIMENTAIRE VENANT DE L'UE**

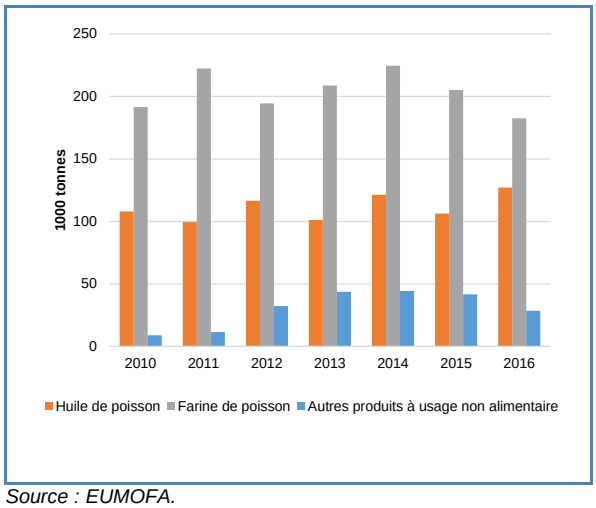

Source : EUMOFA.

En 2016, les plus grands exportateurs extra-UE de produits à usage non alimentaire étaient le Danemark et l'Allemagne, avec respectivement 202.000 tonnes et 60.000 tonnes. Le plus gros marché pour les exportations extra-UE de farine et d'huile de poisson est la Norvège, représentant 65 % du total du volume et de la valeur de farine de poisson et 90 % du volume et 80 % de la valeur de l'huile de poisson. En 2016, les exportations extra-UE de farine de poisson et d'huile de poisson vers la Norvège ont totalisé respectivement, 119.000 et 114.000 tonnes. La farine et l'huile de poisson sont des ingrédients fondamentaux dans l'alimentation du saumon pour l'industrie aquacole norvégienne. Les productions norvégiennes de saumon et de truite atteignent 1,3 million de tonnes par an.

Table 8. **EXPORTATIONS EXTRA-UE DE PRODUITS À USAGE NON ALIMENTAIRE PAR ÉTAT MEMBRE, 2010-2016** (en milliers de tonnes)

Pays	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016
Danemark	200	213	207	209	205	221	202
Allemagne	71	83	80	68	97	48	60
Royaume-Uni	7	14	9	17	26	26	28
Irlande	0	0	20	26	25	32	23
France	5	5	6	5	7	10	10
Total UE	308	333	343	354	390	353	338

Source : Eurostat.

3.2.6. Commerce intra-UE

En 2016, les exportations intra-UE de produits à usage non alimentaire ont totalisé 700.000 tonnes, soit une hausse de 4% par rapport à 2015. Les exportations intra-UE de farine de poisson ont représenté 292.000 tonnes tandis que l'huile de poisson a atteint 106.000 tonnes. Les exportations intra-UE pour les autres produits à usage non alimentaire (déchets de poisson, crustacés, algues et poisson d'ornement) ont représenté 302.000 tonnes. En 2016, les plus grands exportateurs intra-UE de produits à usage non alimentaire étaient le Danemark et l'Allemagne, avec respectivement 125.000 tonnes et 160.000 tonnes.
Les plus gros marchés européens pour les exportations allemandes étaient le Danemark, la Grèce et le Royaume-Uni, ces trois marchés totalisant environ 87.000 tonnes. Les plus gros marchés européens pour les exportations danoises étaient la Grèce, le Royaume-Uni et l'Allemagne, ces trois marchés totalisant environ 70.000 tonnes.

Table 9. **EXPORTATIONS INTRA-UE DE PRODUITS À USAGE NON ALIMENTAIRE PAR ÉTAT MEMBRE, 2010-2016** (en milliers de tonnes)

Pays	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016
Allemagne	157	129	175	139	165	156	163
Danemark	174	177	141	170	120	118	125
Pologne	26	23	27	33	45	65	89
Espagne	40	49	53	50	56	54	53
Irlande	4	4	28	32	33	36	42
Total UE 28	634	611	645	634	633	676	700

Source : Eurostat.

3.2.7. Perspectives futures

La pêche européenne de produits à usage non alimentaire est limitée par les quotas et la demande des marchés de la consommation humaine. Auparavant, les espèces comme le hareng et le maquereau commun étaient bien plus utilisées dans les produits à usage non alimentaire.

Actuellement, le hareng est encore utilisé pour les produits à usage non alimentaire mais ce n'est plus le cas du maquereau. Le changement d'un usage non alimentaire à la consommation humaine peut également être observé pour les espèces comme le merlan bleu et le sprat. Du fait que les volumes de capture peuvent fortement fluctuer, cela entraîne un surplus, qui ne peut pas être absorbé par les marchés de consommation. Ce surplus est utilisé pour la production de farine de poisson et d'huile de poisson.

Les espèces de pélagiques utilisées en partie ou intégralement pour les produits à usage non alimentaires sont de petite taille, grasses et à faible durée de vie. L'utilisation ou non de ces espèces pour la consommation humaine est une question de qualité. Les captures débarquées pour usage non alimentaire peuvent donc ne pas être aptes à la consommation humaine.
Les quotas des petites espèces pélagiques fluctueront également à l'avenir, et s'il y a un surplus pour lequel il n'existe pas de marché de consommation, elles seront alors utilisées comme matière première par l'industrie de la farine de poisson. Cependant, la tendance globale est d'utiliser moins de matière première provenant de la pêche. Cette situation est le fruit d'une demande accrue des marchés de consommation et de règlements plus stricts entraînant une plus grande utilisation de la matière première provenant de la filière filetage, notamment les chutes de parage recyclées. Pour la majeure partie des espèces de poisson, le rendement du filet varie entre 30 % et 65 % du poids du poisson et

les découpes représentent une ressource appréciée des producteurs de farine et d'huile de poisson.[29]

Cent kilos peuvent produire entre 20 et 22 kilos de farine de poisson et entre 2 et 6 kilos d'huile de poisson pendant le processus de production.[30] Le rendement de l'huile dépend de la teneur en matière grasse du poisson, qui varie d'une espèce à l'autre. Le sprat et le lançon sont plus gras que le merlan bleu et donc produisent plus d'huile pendant le processus de production. Le volume de farine de poisson ne varie pas de la même façon.

4. Consommation

CONSOMMATION DES MÉNAGES DANS L'UNION EUROPÉENNE

En août 2017, la consommation de produits de la pêche et de l'aquaculture a augmenté par rapport à août 2016, tant en volume qu'en valeur, en Allemagne (respectivement, + 26 % et + 25 %), en France (+ 2 % pour les deux), l'Irlande (+ 2 % et + 5 %), l'Irlande (+ 3 % et + 5 %), les Pays-Bas (+ 7 % et 5 %) et la Suède (+ 24 % et + 28 %). Des baisses de la consommation tant en valeur qu'en volume ont été observées en Pologne (respectivement, – 19 % et – 15 %). En Hongrie, au Portugal et en Espagne, les volumes ont diminué tandis que la valeur a augmenté.

Au Royaume-Uni, le volume a augmenté, tandis que la valeur a baissé.
En août 2017, la plus grande augmentation en volume a été observée en Allemagne et en valeur en Suède, tandis que la plus forte chute tant en valeur qu'en volume a été observée en Pologne.

Parmi les États membres consultés, la plus forte augmentation en valeur par rapport à juillet 2017 a été enregistrée en Suède (+ 56 %), suivie par l'Italie (+ 22 %). Le volume a diminué de 12 % tant au Danemark qu'en Espagne, suivi de l'Irlande (– 10 %).

Table 10. **AOÛT : BILAN DANS LES PAYS DÉCLARANTS** (volume en tonnes et valeur en millions d'euros)

Pays	Consommation par habitant 2015* (équivalent poids vif) kg/par habitant/an	Août 2015		Août 2016		Juillet 2017		Août 2017		Évolution de août 2016 à août 2017	
		Volume	Valeur	Volume	Valeur	Volume	Valeur	Volume	Valeur	Volume	Valeur
Danemark	22,9	700	10,17	632	9,34	653	10,07	572	8,44	9 %	10%
Allemagne	13,4	4.322	61,85	4.163	62,08	4.534	71,57	5.240	77,47	26%	25%
France	33,9	17.050	164,22	16.804	174,48	16.582	180,12	17.189	178,48	2 %	2 %
Hongrie	4.8	348	1,64	338	1,55	324	1,93	317	1,60	6%	6%
Irlande	22,1	960	12,69	982	13,70	1.120	15,61	1.004	14,41	2%	5%
Italie	28,4	25.957	209,25	26.328	216,17	22.757	185,15	27.148	226,69	3%	5%
Pays-Bas	22,2	2.147	26,75	2.003	25,10	2.229	25,87	2.141	26,35	7 %	5 %
Pologne	13,6	3.098	18,01	3.262	18,37	2.783	15,91	2.632	15,63	19 %	15 %
Portugal	55,9	4.983	27,83	5.599	34,38	5.394	34,90	5.521	36,20	1 %	5 %
Espagne	45,2	48.411	341,50	46.931	340,60	51.591	393,92	45.439	342,84	3 %	1 %
Suède	26,9	732	11,68	780	12,44	604	10,21	968	15,91	24 %	28 %
Royaume-	24,3	22.027	266,40	21.652	225,94	22.773	235,19	22.036	221,10	2 %	2 %

Source : EUMOFA, élaboration s'appuyant sur les données Europanel (mis à jour le 21/11/2017).
** Les données relatives à la consommation par habitant pour tout le poisson et produits de la mer de l'ensemble des États membres de l'UE sont disponibles sur : http://www.eumofa.eu/documents/20178/108446/The+EU+fish+market+2017.pdf*

Globalement, la consommation de produits de la pêche et de l'aquaculture au mois d'août a poursuivi une tendance à la hausse tendance tant en valeur qu'en volume dans six des États membres analysés, notamment en Allemagne, en France, en Irlande, en Italie, au Portugal et en Suède. Le Danemark, la Hongrie, les Pays-Bas et la Pologne ont affiché une tendance à la baisse tant en valeur qu'en volume. En Espagne, le volume a diminué tandis que la valeur a augmenté. La tendance inverse a été observée au Royaume-Uni, où le volume a augmenté tandis que la valeur a diminué.

Au cours des trois dernières années, au mois d'août, la consommation (en volume) de produits de la mer par les ménages était inférieure à la moyenne annuelle dans la majeure partie des États membres analysés, à l'exception de l'Irlande (+ 2 %), des Pays-Bas (+ 6 %), du Portugal (+ 13 %) et de la Suède (+ 17 %). En valeur, la consommation des ménages était inférieure à la

moyenne annuelle au Danemark (– 19 %), en France (– 7 %), en Hongrie (– 84 %), en Pologne (– 89 %) et en Espagne (– 14 %). En Italie et aux Pays-Bas, elle est restée inchangée. Pour le reste des États membres analysés, la consommation des ménages était supérieure à la moyenne.

Les données les plus récentes relatives à la consommation pour le mois de **septembre 2017** sont disponibles sur le site EUMOFA. Il est possible de les consulter ici.

4.1. ENCORNET FRAIS

Habitat : Céphalopode vivant en bancs entre 40 m et 150 m de profondeur ; il évolue également dans des zones plus profondes, jusqu'à 500 m de profondeur.
Zone de capture : Atlantique Nord-Est, Manche, mer du Nord et mer Méditerranée.[31]
Principaux pays producteurs en Europe : France, Espagne, Italie, Royaume-Uni[32].
Méthode de production : Capture.
Principaux consommateurs dans l'UE : Italie, Espagne, France.
Présentation : Coupé ou en anneaux.
Conservation : Frais, congelé.
Modes de préparation : sauté, grillé, farci, mijoté.

Nous avons parlé de l'**encornet** dans des numéros précédents des *Faits saillants du mois :*

Premières ventes : France (1/2015), Italie (1/2017), Royaume-Uni (10/2015, 1/2014).

Commerce : Importations extra-UE (9/2015), Exportations extra-UE (5/2016).

Consommation : Italie (5/2014), Portugal (5/2014), Royaume-Uni (5/2014).

APERÇU DE LA CONSOMMATION DES MÉNAGES EN ITALIE

En Italie, la consommation globale par habitant est supérieure à la moyenne européenne. En 2015, la consommation italienne de poisson et de produits de la mer par habitant a atteint 28,4 kg, soit une augmentation de 2 % par rapport à 2014. Elle était plus élevée de 13 % par rapport à la consommation par habitant de l'UE (25,1 kg). Elle est inférieure de 49 % à la consommation moyenne par habitant la plus élevée de l'UE, enregistrée par le Portugal (55,9 kg). Consultez le tableau 10 pour en savoir plus sur la consommation par habitant dans l'UE.

La consommation apparente d'encornet par habitant dans l'UE a atteint 0,71 kg. L'encornet provient exclusivement des captures d'individus sauvages. Il représente 3 % de l'ensemble des espèces consommées dans l'UE.

TENDANCE DE LA CONSOMMATION EN ITALIE

Tendance sur le long terme, janvier 2014-août 2017 : légère augmentation du prix et augmentation en volume.
Prix moyen : 9,75 EUR/kg (2014), 9,83 EUR/kg (2015), 10,09 EUR/kg (2016).
Consommation totale en volume : 16.176 tonnes (2014), 17.278 tonnes (2015), 17.954 tonnes (2016).

Tendance sur le court terme, janvier-août 2017 : baisse du prix et diminution du volume.
Prix moyen : 10,27 EUR/kg.
Consommation totale en volume : 14.440 tonnes.

Figure 37. **PRIX DE DÉTAIL ET VOLUME D'ENCORNET FRAIS VENDU EN ITALIE**

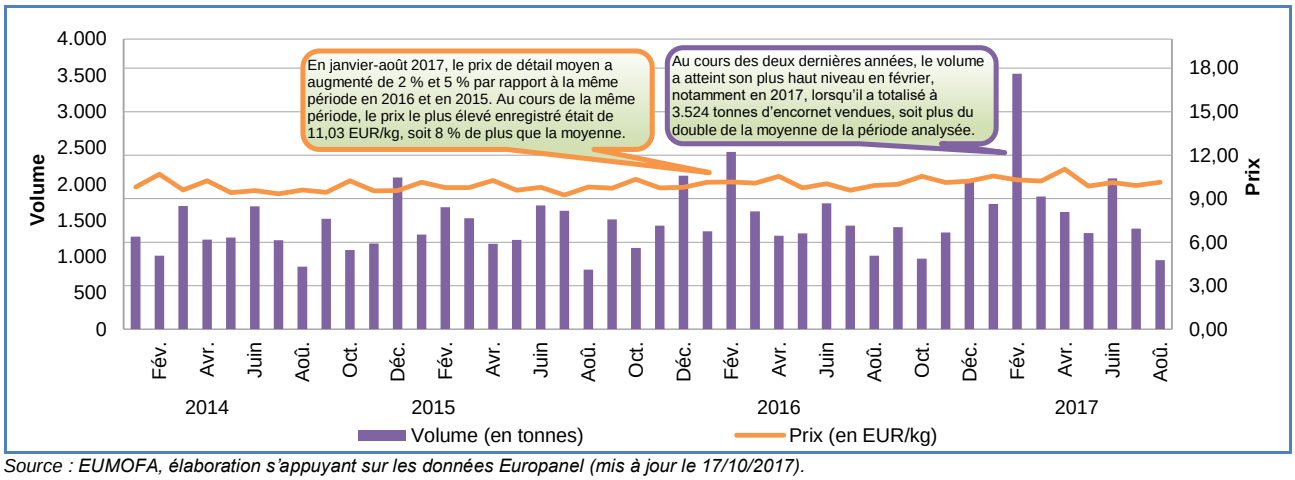

Source : EUMOFA, élaboration s'appuyant sur les données Europanel (mis à jour le 17/10/2017).

5. Contexte macro-économique

5.1. CARBURANT MARITIME

Figure 38. **PRIX MOYEN DE CARBURANT MARITIME EN ITALIE, FRANCE, ESPAGNE ET AU ROYAUME-UNI (EN EUR/LITRE)**

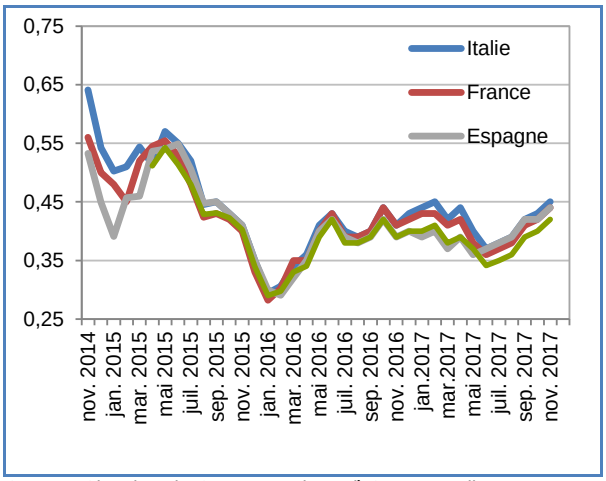

Source : Chambre de Commerce de Forlì-Cesena, Italie ; DPMA, France ; ARVI (janvier 2013-mars 2015), Espagne ; MABUX (novembre 2015-novembre 2017).

En novembre 2017, le prix du carburant dans les ports français de Lorient et Boulogne était de 0,44 EUR/litre, soit une augmentation de 5% par rapport au mois d'octobre 2017. Comparé au mois d'e novembre 2017, le prix du carburant a augmenté de 7 %.

Dans les ports italiens d'Ancône et de Livourne, le prix moyen du carburant maritime était de 0,45 EUR/litre en novembre 2017. Il a augmenté de 5 % par rapport au mois précédent et de 10% par rapport à novembre 2017.

Le prix de carburant maritime dans les ports de La Corogne et Vigo en Espagne ont atteint une moyenne de 0,44 EUR/litre en novembre 2017, soit une hausse de 5 % par rapport au mois d'octobre 2017 et de 13 % par rapport à novembre 2016.

Le prix du carburant observé dans les ports britanniques de Grimsby et d'Aberdeen s'élevait à 0,42 EUR/litre et a augmenté de 5 % par rapport au mois précédent. Comparé au même mois l'année précédente, le prix du carburant a augmenté de 8 %.

5.2. PRIX DES DENRÉES ALIMENTAIRES ET DU POISSON

En octobre 2017, l'inflation annuelle dans l'UE a baissé à 1,7 % par rapport au taux de 1,8 % du mois de septembre 2017. L'année précédente, le taux d'inflation avait atteint 0,5 %. En octobre 2017, les taux annuels les plus faibles ont été enregistrés à Chypre (+ 0,4%), en Irlande (+ 0,8 %), en Grèce (+ 0,8 %) et en Finlande (+ 0,8 %), tandis que les taux annuels les plus élevés ont été observés en Lituanie (+ 4,2 %), en Estonie (+ 4,0 %) et au Royaume-Uni (+ 3,0 %).

Par rapport au mois de septembre 2017, l'inflation annuelle a progressé dans 9 États membres, est restée stable dans 5 d'entre eux (la Croatie, le Luxembourg, la Pologne, la Slovaquie et le Royaume-Uni) et a diminué dans les 14 derniers (la Belgique, le Danemark, l'Allemagne, la Grèce, l'Espagne, l'Inflation annuelle, la Lettonie, la Lituanie, la Hongrie, l'Autriche, la Slovénie, la Finlande, la Suède et les Pays-Bas).

En octobre 2017, les prix des aliments et boissons non alcooliques ont augmenté (+ 0,7 %), tandis que les prix du poisson et des produits de la mer ont diminué (− 0,4 %) par rapport à septembre 2017.

Les prix des denrées alimentaires et du poisson ont augmenté de respectivement 2,9 % et 3,3 % par rapport au mois d'octobre 2016. Les prix du poisson et des produits de la mer ont augmenté de 6,7 %, tandis que le prix des aliments et des boissons non alcooliques a augmenté de 2,7 % par rapport au mois d'octobre 2015.

Table 11. **INDICE DES PRIX A LA CONSOMMATION HARMONISÉ DANS L'UE (2015 = 100)**

IPCH	Oct. 2015	Oct. 2016	Sept. 2017	Oct. 2017
Aliments et boissons non alcooliques	100.09	99,89	102,13	**102,82**
Poisson et produits de la mer	100,26	103,57	107,45	**107,01**

Source : Eurostat.

5.3. TAUX DE CHANGE

En novembre 2017, l'euro s'est apprécié par rapport au dollar américain (+ 1,8 %), le yen japonais (+ 0,8 %) et la couronne norvégienne (+ 3,3 %) par rapport au mois d'octobre 2017. Au cours des six derniers mois, l'euro a fluctué autour de 9,49 par rapport à la couronne norvégienne. Comparé au mois de novembre 2016, l'euro s'est apprécié de 9,1 % par rapport à la couronne norvégienne, de 10,5 % par rapport au yen japonais et de 11,4 % par rapport au dollar américain.

Table 12. **TAUX DE CHANGE DE L'EURO PAR RAPPORT À TROIS DEVISES SELECTIONNÉES**

Devise	Nov. 2015	Nov. 2016	Oct. 2017	Nov. 2017
NOK	9,1935	9,0190	9,5238	**9,8398**
JPY	130,22	120,48	132,00	**133,08**
USD	1,0579	1,0635	1,1638	**1,1849**

Source : Banque centrale européenne.

Figure 39. **TENDANCES DES TAUX DE CHANGE DE L'EURO**

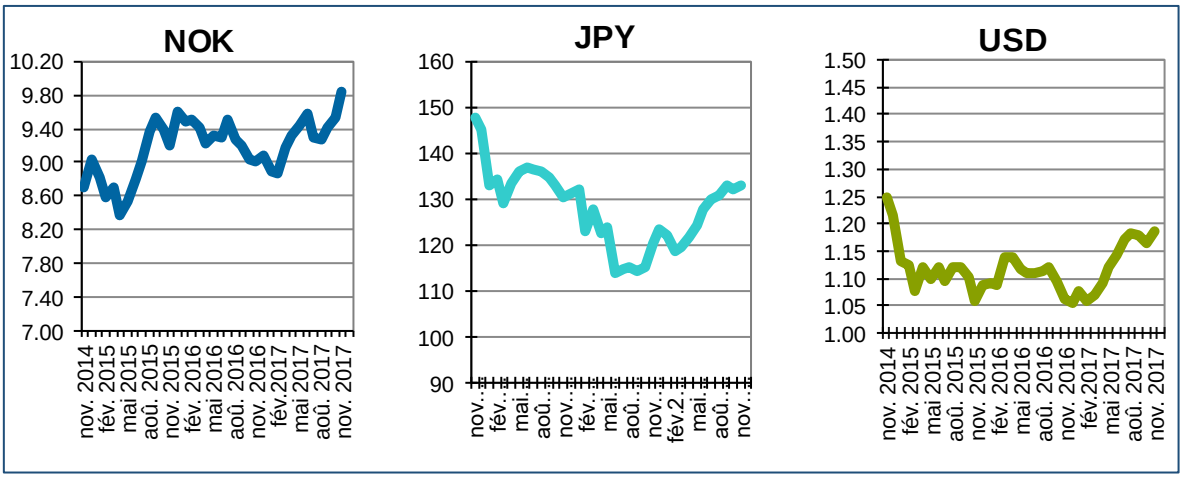

Source : Banque centrale européenne.

5.4. CONTEXTE ÉCONOMIQUE DE L'UNION EUROPÉENNE

Le taux du PIB désaisonnalisé a progressé de 0,6 % au troisième trimestre 2017 par rapport au trimestre précédent. Au cours du deuxième trimestre 2017, le PIB a augmenté de 0,7 %. Par rapport au deuxième trimestre 2017, le PIB désaisonnalisé a progressé de 2,5 % au troisième trimestre 2017, suite à une augmentation de 2,4 % par rapport au trimestre précédent.

Au troisième trimestre 2017, le taux de croissance du PIB a augmenté de 2,6 % en Roumanie, soit la plus forte augmentation parmi les États membres de l'UE par rapport au trimestre précédent, suivie par la Pologne et la Finlande, où le taux de croissance du PIB a augmenté de 1,1 %. À Chypre et en Bulgarie, le taux de croissance était de 0,9 % par rapport à la période juillet–septembre 2017. Au Danemark, le taux de croissance du PIB a baissé de 0,3 % par rapport à 0,7 % au trimestre précédent.

Par rapport au même trimestre de l'année précédente, le taux de croissance du PIB a augmenté de 5,0 % en République tchèque et en Pologne, et de 6,2 % en Lettonie. Le taux le plus élevé par rapport au même trimestre l'année précédente a été observé en Roumanie (8,6 %).

EUMOFA Faits saillants du mois est publié par la Direction Générale des Affaires Maritimes et de la Pêche de la Commission Européenne.

Éditeur : Commission européenne, Direction Générale des Affaires Maritimes et de la Pêche, Directeur général.

Avertissement : Bien que la Direction Générale des Affaires Maritimes et de la Pêche soit responsable de la production d'ensemble de cette publication, les opinions et conclusions présentées dans ce rapport n'engagent que les auteurs et ne reflètent pas nécessairement l'opinion de la Commission ou de ses membres.

© European Union, 2017
KL-AK-17-010-FR-N
ISSN 2363-409X

Photographies ©Eurofish.

Reproduction autorisée sous réserve de mention de la source.

POUR INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES ET COMMENTAIRES :
Direction Générale des Affaires Maritimes et de la Pêche
B-1049 Bruxelles
Tél. +32 229–50101
E-mail : contact-us@eumofa.eu

CE RAPPORT A ÉTÉ ÉTABLI À PARTIR DE DONNÉES EUMOFA ET DES SOURCES SUIVANTES :

Premières ventes : FAO, CIEM, CSTEP.

Approvisionnement mondial : Commission européenne, Direction générale des affaires maritimes et de la pêche (DG MARE) ; Conseil norvégien des produits de la mer ; Vietnam Seafood, seafood.vasep.com ; SeafoodSource.

Étude de cas : Commission européenne ; FAO; Oil World, www.oilworld.biz ; SUNAT, www.sunat.gob.pe ; ONG EUFishmeal, http://www.eufishmeal.org.

Consommation : EUROPANEL.

Contexte macro-économique : EUROSTAT ; BCE ; Chambre de commerce de Forlì-Cesena, Italie ; DPMA, France ; ARVI, Espagne ; MABUX, Banque centrale européenne.

Les données de première vente sont disponibles dans un document annexe sur le site EUMOFA. Les analyses sont effectuées sur les données après agrégation (principales espèces commerciales).

L'Observatoire du marché européen pour la pêche et les produits de l'aquaculture (EUMOFA) a été développé par la Commission européenne. Il constitue l'un des outils de la nouvelle Politique de Marché dans le cadre de la réforme de la Politique Commune des Pêches. [Règlement (UE) n ° 1379/2013 art. 42].

EUMOFA est un outil d'intelligence économique, qui fournit régulièrement des prix hebdomadaires, les tendances de marché mensuelles et des données structurelles annuelles tout au long de la filière.

La base de données est alimentée par des données fournies et validées par les États Membres et les institutions européennes. Elle est disponible en 24 langues.

Le site d'EUMOFA est accessible au public à l'adresse suivante: www.eumofa.eu/fr.

6. Références

[1]Bivalves et autres mollusques et invertébrés aquatiques, céphalopodes, crustacés, poissons plats, poissons d'eau douce, poissons de fond, produits aquatiques divers, autres poissons marins, salmonidés, petits pélagiques, et thon et thonidés.

[2] CIEM FishMap, http://www.ices.dk/sites/pub/Publication%20Reports/Advice/2016/2016/hom-west.pdf

[3] FAO, http://www.fao.org/fishery/species/2306/en

[4] Avis du CSTEP, 2013.

[5] RÈGLEMENT (CE) No 850/98 DU CONSEIL, http://eur-lex.europa.eu/legal-content/EN/TXT/?uri=CELEX%3A31998R0850

[6] Magazine EUROFISH nº 4/2002.

[7] La pêche à la crevette grise de la mer du Nord, Parlement européen http://www.europarl.europa.eu/RegData/etudes/etudes/join/2011/460041/IPOL-PECH_ET(2011)460041_EN.pdf

[8] http://eur-lex.europa.eu/legal-content/EN/TXT/PDF/?uri=CELEX:01998R0850-20140101&from=EN

[9] IJmuiden : IMARES (Report / IMARES C181/15) - 63 p., http://library.wur.nl/WebQuery/wurpubs/497579

[10] https://ec.europa.eu/maritimeaffairs/content/eu-delivers-blue-economy-commitments-made-our-ocean-conference-0_en

[11] https://ec.europa.eu/fisheries/eu-leads-international-efforts-restore-sustainable-tuna-stocks_en

[12] https://ec.europa.eu/maritimeaffairs/content/41st-annual-session-general-fisheries-commission-mediterranean-making-change-happen-med-and_en

[13] http://europa.eu/rapid/press-release_IP-17-4064_en.htm

[14] http://www.statice.is/publications/news-archive/fisheries/fish-catches-in-october-2017/

[15] https://www.seafoodsource.com/news/supply-trade/alaska-celebrates-tremendous-harvests-for-2017-salmon-season

[16] http://seafood.vasep.com.vn/seafood/378_12327/rise-in-vietnam-tuna-exports-to-emerging-markets.htm

[17] https://www.seafoodsource.com/news/supply-trade/indias-seafood-exports-up-by-21-percent-so-far-in-2017

[18] http://en.seafood.no/news-and-media/news-archive/norwegian-seafood-exports-total-nok-9.1-billion-in-october/

[19] http://ec.europa.eu/eurostat/statistics-explained/index.php/SDG_14_-_Life_below_water_%28statistical_annex%29

[20] http://www.eumofa.eu/documents/20178/24415/Metadata+2+-+DM+-+Annex+3+Corr+of+MCS_CG_ERS.PDF/1615c124-b21b-4bff-880d-a1057f88563d

[21] Liste des principales espèces commerciales et groupes de produits, https://goo.gl/NkXp2t

[22] Liste des principales espèces commerciales et groupes de produits, https://goo.gl/NkXp2t

[23] Dans ce chapitre, « Commerce intra-UE » se réfère aux données relatives aux exportations intra-UE. S'il y a lieu, le terme exportations est utilisé au lieu du terme commerce lors de la description des variations de volumes, de valeurs ou de prix se référant au pays d'exportation.

[24] Réduction: Terme généralement utilisé pour désigner l'activité transformant le poisson en farine de poisson et en huile de poisson.

[25] Conseil international pour l'exploration de la mer

[26] FAO.

[27] Statistics China.

[28] EUMOFA.

[29] http://www.eufishmeal.org

[30] http://www.fao.org/docrep/003/x6899e/x6899e04.htm

[31] http://www.eumofa.eu/documents/20178/22933/Monthly+Highlights+-+No.+1-2017.pdf

[32] EUMOFA.